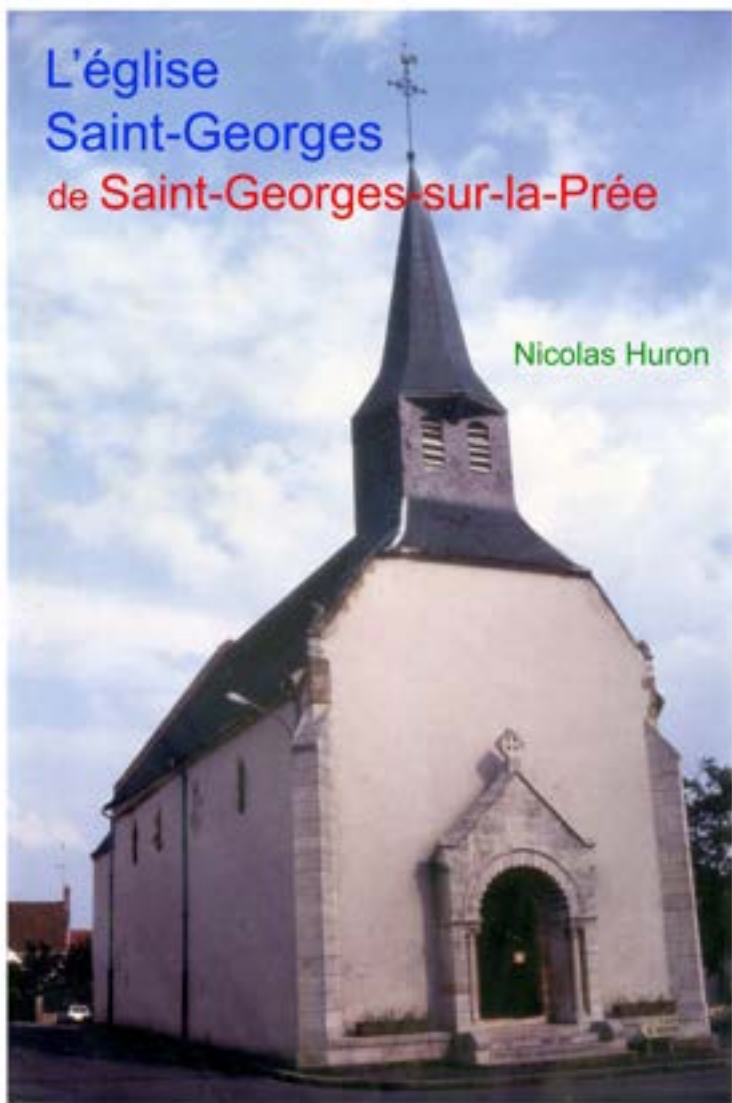


L'église
Saint-Georges
de Saint-Georges-sur-la-Prée

Nicolas Huron



**L'église
de Saint-Georges-sur-la-Prée
(Cher)**

dossier ECCLESIA juin 1992

L'association pour le développement de la recherche historique et archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre (A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale,

Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire contemporaine,

Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire médiévale,

Responsable du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la **Municipalité de Saint-Georges-sur-la-Prée,**

au personnel de la Mairie,

au **Conseil Général du Cher,**

à l'entreprise **TOUBUREAU,**

au personnel des **Archives Départementales du Cher,**

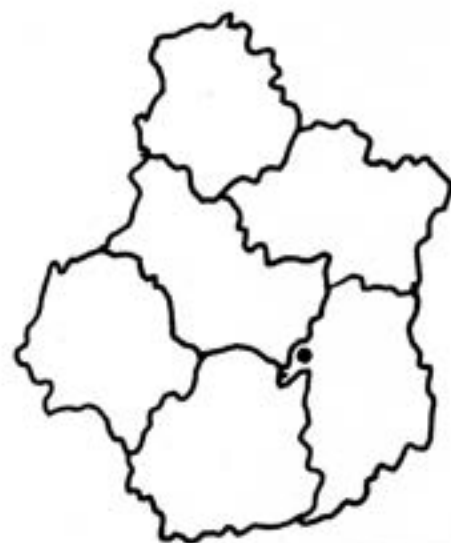
Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du 20 juin 1992 à l'église de Saint-Georges-sur-la-Prée, n'aurait pu voir le jour.

Introduction.

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

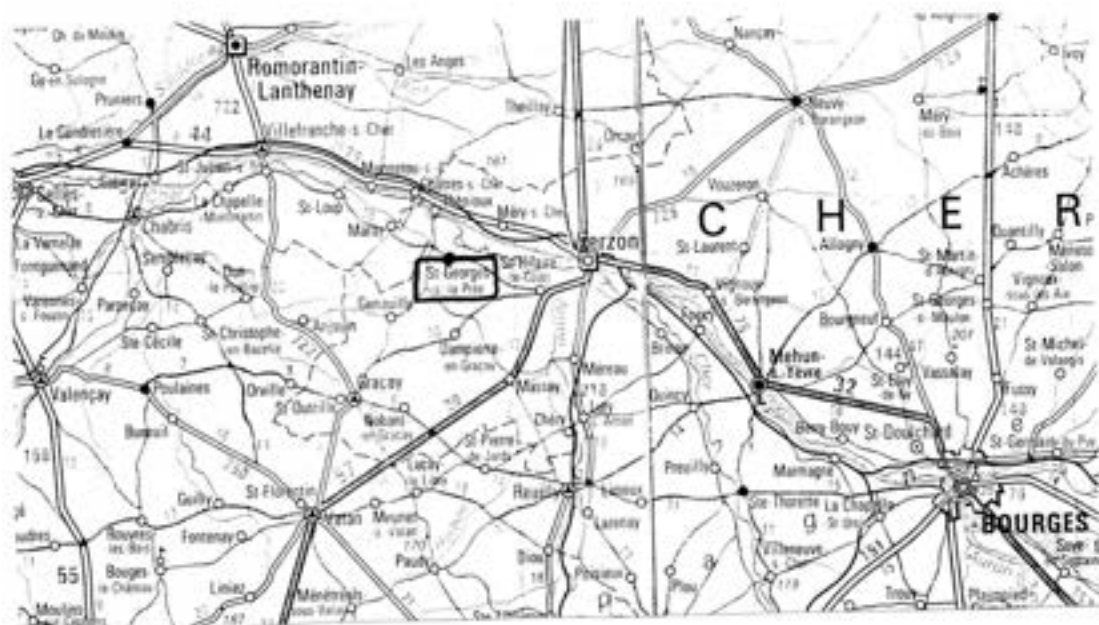
Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 20 juin 1992, sur l'église de Saint-Georges-sur-la-Prée. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Saint-Georges-sur-la-Prée.

Localisation



Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Canton de Graçay

Diocèse de Bourges
Archidiaconé et archiprêtre de Graçay



Ech. 1/500 000

Les premiers temps de l'église Saint-Georges

Saint Georges

Il vécut au IV^e siècle. On ne sait rien de sa vie. On l'a souvent identifié avec le jeune homme qui déchira de ses mains l'édit contre les Chrétiens affiché à la porte du palais de Nicomédie. Ce soldat fut martyrisé. Son tombeau est à Lydda ¹. Les Grecs l'appellent le "Grand Martyr".

Le culte de saint Georges

Son culte se répandit dans l'occident dans le courant du XII^e siècle. Il devint le patron de l'Angleterre au XIII^e siècle. De nombreux ordres de chevalerie se mirent sous son patronage. Son combat contre le Dragon, si souvent représenté dans l'art est peut-être un symbole de son triomphe contre le paganisme.

Saint Georges dans la région

Il a donné son nom à plusieurs communes : St-Georges-de Poisieux, St-Georges-sur-la-Prée, St-Georges-sur-Moulon, St-Georges-sur-Arnon, Lys-St-Georges, auxquelles il faut ajouter Annoix, Villegenon, Villentrois, Ciron, Vigoux, Saint-Janvrin, dont il est patron.

Plusieurs chapelles lui étaient dédiées : à Ennordres, Vendoeuvres, Chaillac. Une tour de Sancerre, avec oratoire, portait son nom. Une chapelle de l'église de Dun était le siège de la confrérie des vignerons ².

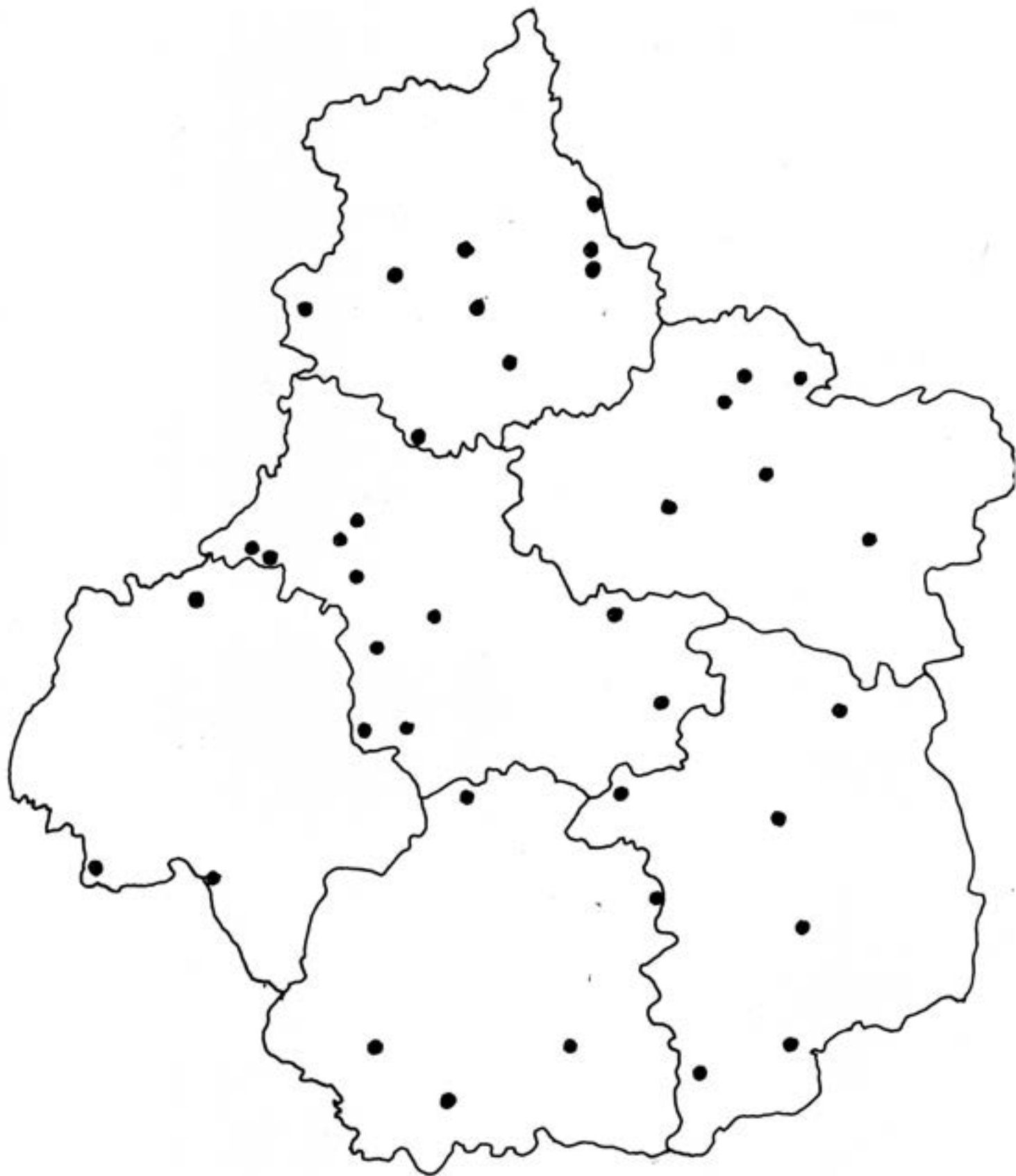
Première mention douteuse de l'église de Saint-Georges : 844

En 844, à la demande de Raoul, archevêque de Bourges, le roi Charles confirme aux moines de la petite abbaye de Dèvre ³, la possession d'un certain nombre de biens, dont le vicus de Saint-Georges avec deux chapelles possédant six manses : "*vicum Sancti Georgii cum duabus capellis habentes mansos sex*". S'agit-il de Saint-Georges-sur-la-Prée, ou de Saint-Georges-

1 : Aujourd'hui dans l'Etat d'Israël, au Sud-Est de Tel-Aviv.

2 : Rajoutons la Grotte de St-Georges (avec stalactites) à St-Hilaire-sur-Benaise, et le hameau de St-Georges à Chalais.

3 : Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, près des rives du Cher.



Implantation des églises St-Georges
dans la Région

sur-Moulon, dont l'église dépendait dès le IX^e siècle de l'abbaye de Dèvre⁴. Nous pensons qu'il s'agit ici de l'église de saint-Georges-sur-Moulon et non de l'église de Saint-Georges-sur-la-Prée, car la même donation est reprise avec beaucoup plus de précisions, dans un acte daté de mai 844⁵. Cette donation fut effectuée par Ambran, seigneur de Vierzon, et fut également ratifiée par le roi Charles. Parmi les dons, on peut noter : l'église de Saint-Georges-sur-Moulon⁶, avec deux manses vestiti, et leurs colons, un pré de réserve de deux arpents et quatre manses absi, soit en tout six manses, le même nombre que dans la charte précédente.

De plus, G. Tessier⁷, suivant Font-Réaulx⁸, signale qu'au IX^e siècle un vicus n'est qu'exceptionnellement l'objet d'une donation et porte rarement le vocable du titulaire d'une église. Aussi vit-il ici une interpolation du XI^e siècle.

De l'abbaye de Dèvre à l'abbaye de Vierzon

L'abbaye de Dèvre fut dévastée, sans doute par les Normands, vers la fin du IX^e siècle. Les moines de Dèvre obtinrent du chapitre métropolitain de Bourges en 903 des terrains à Vierzon pour pouvoir s'y installer. Le pape reconnut alors à l'abbaye de Déols, patronne de la paroisse de Vierzon, un droit de direction sur le nouveau monastère bénédictin de cette ville.

L'abbé de Vierzon possédait le droit de présentation à la cure de Saint-Georges. Ce fut lui qui nomma le curé de la paroisse jusqu'à la Révolution.

Les premières mentions écrites certaines de l'église : 1017

En 1017⁹, Euvrard de Vatan remet à Martin, abbé de Vierzon, le monastère de Dèvre dont il a commencé la reconstruction. Trop occupé par les affaires du siècle, il n'a pu terminer cette reconstruction. A sa demande l'abbé Martin a envoyé à Dèvre dom Ogier, moine comme prieur, dom Charles Lombard comme coadjuteur et dom Robert comme aumonier.

Euvrard rend au prieuré de Dèvre ses anciens biens tombés en sa possession :

- Le monastère lui-même et deux chapelles dans le bourg de Dèvre, ainsi que certains droits perçus dans le bourg (cens, péage d'eau et de terre, droit de port, et de four, et de toutes les autres coutumes),
- la basse justice dans le bourg,
- des forêts où les moines pourront couper du bois pour construire le monastère, des maisons, des greniers. Ils pourront aussi envoyer paître leurs porcs dans ces bois,
- des terres situées près du monastère, et toutes les terres tombant en déshérence,

4 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devailly, acte N° 4.

5 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devailly, acte N° 13.

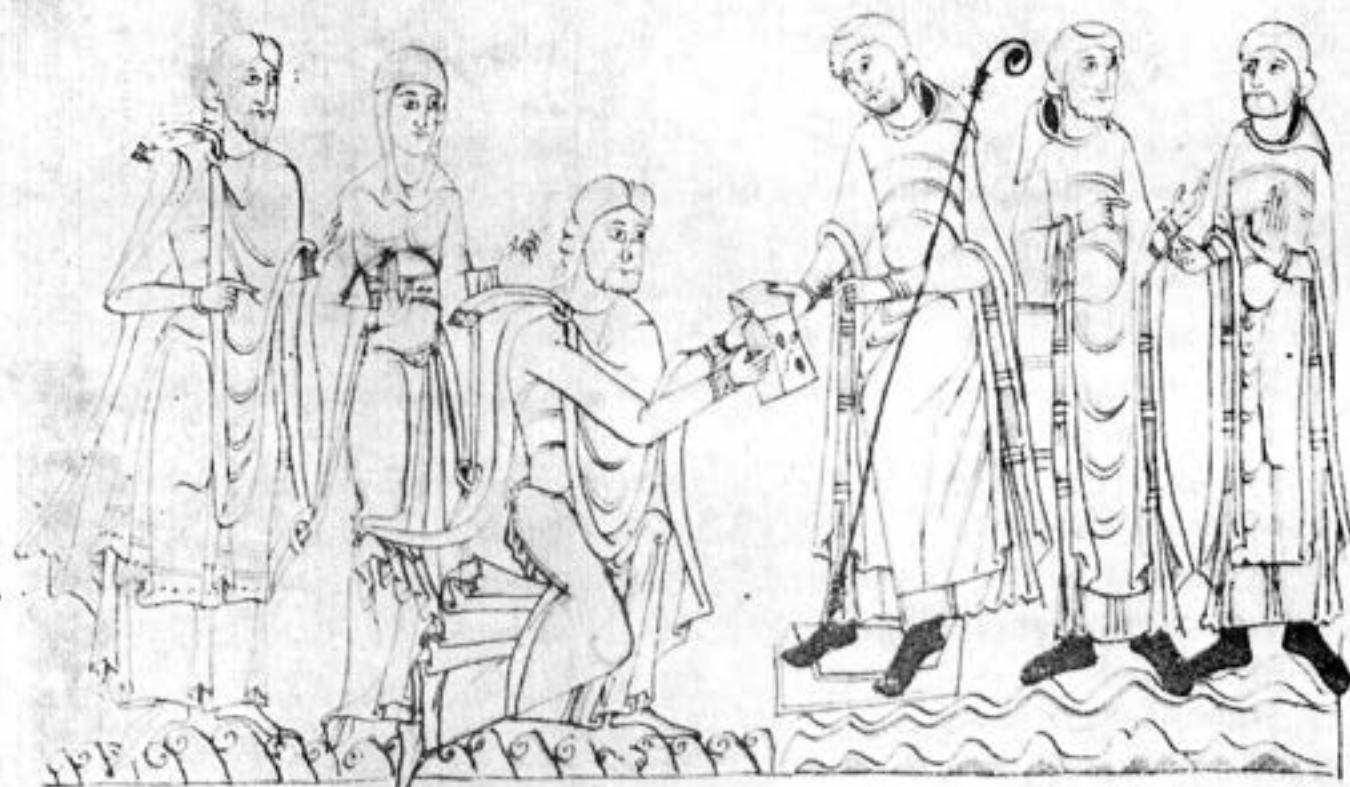
6 : Dép. du Cher, canton de St-Martin-d'Auxigny.

7 : Eminent diplomate.

8 : Archiviste du département.

9 : 1017 d'après Toullouët Tréanna, et 1007 d'après Guy Devailly.

montrant Ambran remettant à l'abbé Aymery, la charte de fondation du monastère de Dèvre en 844.



in uniuersa sancte basilice scti petri do
uerensis monasterii que est cons
tructa in honore apostoli principis
petri & uirginis marie.
ibi etiam sctorum corpora quiescunt humana
digni confessoris & perpetue martiris. Ibi etiam
americi abbas pre esse dignoscitur. Unus grece
ego ambrannus considerans celum humane
fragilitatis ut quando abbas luce migrauero
pater & clemens dominus michi uentam p[ro]bare
dignetur ipse nominum sancti prop[er]tatis meos
ante tribunal xristi intercessores erubant.
Ipsos ergo inueniri uelim quemq[ue] paratum
uoluerit aliqui boni operis respectu migrare asilo.
sed dum in suo uere & mente consistit preparat
sibi uiam salutis per quam ad eternam patriam
possit feliciter puenire. Cetero igitur ad prefatam
calam de messpendia fratrum ibidem consisten
tium cellam meam sitam sup[er] fluum curu

in pago biturico uirtonensi sitam agro
consus appendicis. Sunt ibi ecclesie tres
infra cellam. Ecclesiam in honore sancti
georgii constructam in pago biturico super
fluum moloni sitam. Ante ibi mansi uetari
duo concoloni ibidem nantibus & conprato
in dominato arpeti duo. mansi abbi qua
tuor. Ecclesiam in honore scti mariani in
uicaria bulbiense in uilla uocabulo uoseronco.
habentem terram cultam latore modii duo.
Appenditur ibi tertia pars silue de eadem rati
one ibi possunt signari porci sexaginta.
& capellulam infra burgum biturice cultam
in honore scti laurentii sitam super ripam
curu fluminis confaruius duobus. Parua
una. Ecclesiam in pago biturico sitam super
fluum ueritonis nomine nau. habentem
tam latore modii tribus. & capellulam in
pago biturico in uicaria bulbiense in uilla

L'église de Saint-Georges-sur-Moulon est nommée

L'église de Saint-Georges-sur-la-Prée apparaîtra dans le cartulaire qu'en 1017.

- l'église paroissiale de Saint-Georges avec la dîme des légumes et la moitié des autres dîmes de cette église : "*ecclesiam parrochiam Sancti Georgii et totam decimam leguminis totius parrochie et de omnibus aliis rebus medietatem decime eisdem monachis contuli*",

- les eaux attenantes au monastère (lac de Chantereine et lac Amer). les moines auront là trois moulins et trois terrains pour construire des moulins,
- le droit de pêche dans leurs eaux et dans celles d'Euvrard.
Humbaud de Vierzon confirma cette donation ⁽¹⁰⁾.

En 1017, cet acte est confirmé. Euvrard de Vatan, dit de Misère, complète cette première donation en rendant à l'abbaye de Vierzon, une partie des biens de l'ancienne abbaye de Dèvre restaurée en tant que prieuré. Parmi ces biens, on peut noter la moitié de l'autel de Dèvre et la moitié de l'église de Saint-Georges-sur-la-Prée : "*medietatem partis ecclesie Sancti Georgii*" ⁽¹¹⁾.

D'après ces renseignements on pourrait accepter l'hypothèse qui suppose que l'église de Saint-Georges-sur-la-Prée ait appartenu à l'abbaye de Dèvre avant la dévastation de cette dernière. La date de fondation de l'abbaye de Dèvre la plus probable serait celle de 843, c'est à dire au commencement des invasions normandes ⁽¹²⁾. La restitution de l'église de Saint-Georges se produisit environ un siècle et demi après cette fondation.

Entre 1031 et 1060, Geoffroy de Lignières céda aux moines de Dèvre, moyennant 40 sous, le fief presbytéral (dotation de l'église) de Saint-Georges-sur-la-Prée qu'il avait acheté de l'archidiacre Robert ⁽¹³⁾ : "*Ego Gaufredus de Lineria, do omnipotenti Domino et beato Petro et monachis Doverensis cenobii, fefum presbiterale de ecclesia Sancti Georgii quam emi de Rotberto archidiacono...*"

Vers la fin du XI^e siècle, sous l'épiscopat de Richard II (1071-1090), nous connaissons le nom d'un curé de la paroisse qui apparaît comme témoin dans l'acte de donation de l'église de Thénioux : Garnier, "*Garnerius Sancti Georgii presbiter*" ⁽¹⁴⁾.

Le retour à la prospérité

Après les invasions normandes et la redistribution des pouvoirs dans le courant du XI^e siècle, la prospérité revient dans les campagnes. Alors commence une grande période de défrichements et d'augmentation de la population. Le bourg de Saint-Georges s'est peut-être reformé dans cette grande période de défrichement, il a dû voir en tout cas sa population augmenter.

Ces nouvelles terres fraîchement défrichées sont soumises à un impôt en nature que l'on appelle la dîme. Cet impôt qui revient théoriquement de droit au patron de la paroisse permet notamment d'entretenir ou de reconstruire l'église. Beaucoup d'églises sont reconstruites entièrement. Alors que les petites églises étaient en général en bois, les nouveaux

10 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devally, acte N° 30.

11 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devally, acte N° 31.

12 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devally, introduction.

13 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devally, acte N° 46.

14 : Cartulaire de Vierzon publié par Guy Devally, acte N° 78.

édifices sont en pierres. L'église de Saint-Georges fait partie comme presque toutes les églises, de cette campagne de reconstruction.

L'église du début du XII^e siècle

L'église fut entièrement reconstruite en pierres à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle. Elle se compose d'une nef éclairée de huit petites fenêtres à linteau monolithique taillé en arc en plein-cintre. On remarque encore la trace sur ces linteaux de rainures ayant pour but d'être remplies de mortier et de donner l'illusion d'un véritable arc avec des claveaux régulièrement taillés. Ce procédé permettait une importante économie dans la taille de pierre.

La porte principale de l'église, ouverte dans la façade ouest, a un arc à double rouleaux. Cet arc repose de chaque côté sur un simple bandeau chanfreiné ce qui nous atteste de la fin du XI^e siècle, ou des premières années du XII^e siècle. Une seconde porte, plus petite, ouverte dans l'angle nord-Est de la nef, donnait dans le cimetière. Elle est aujourd'hui murée. Le chœur est composé d'une travée rectangulaire communiquant avec la nef par un arc en plein-cintre. Une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four, renforcée de deux contreforts plats, et percé au fond d'une petite baie de même type que celles de la nef. Il est possible qu'il reste encore sous les peintures modernes actuelles des traces de fresques ou de peintures murales beaucoup plus anciennes.

A cette époque les charpentes étaient apparentes et les pentes des toitures étaient environ à 45°.

L'ancien porche

Buhot de Kersers dans son ouvrage majeur paru en 1889 ⁽⁵⁾ nous signale que : *"Une des singularités de cette église était un porche bas, aussi large que l'église. Il était percé, au milieu, d'une porte cintrée accostée de chaque côté par deux petites fenêtres geminées que séparait une colonnette. Ces fenêtres avaient des voûtes de plein-cintre et les colonnettes étaient cylindriques. Un de leurs chapiteaux était garni de personnages aux angles et accusait le XII^e siècle ; l'autre était un simple dé dont les angles étaient meublés par des perles, peut-être une base réservée. Le mur qui portait ces colonnes était construit en appareil incliné, en arêtes de poisson, et attestait ainsi l'antiquité de cette annexe curieuse.*

On sait que les porches antérieurs au XIII^e siècle sont fort peu communs ; celui-ci. Nous l'avions salué avec joie en 1868 et en avons pris un rapide croquis, nous proposant d'y revenir. C'est avec un profond regret qu'à nos récentes visites nous avons constaté sa démolition et son remplacement par une décoration banale de la porte. C'est une des innombrables mutilations de nos monuments ruraux. Nous protesterons toujours contre cette monomanie de destruction qui est un des vices de notre race française".

Lorsque l'on tient compte des premières mentions écrites de l'église, on peut penser que ce porche est en fait, la réutilisation d'une portion de mur plus ancien (base en appareil en arête de poisson), dans le courant du XII^e siècle (avec chapiteau à personnage). Des fouilles archéologiques ne

15 : Histoire et statistique monumentale du Département du Cher.



Mur sud de la nef



Fenêtre romane da la nef

On remarque les rainures
des faux joints d'un arc
sur le linteau monolithique



Porte latérale nord murée
de l'angle Est de la nef
Porte donnant autrefois
dans le cimetière

Fenêtre du mur latéral
nord du choeur



pourraient sans doute même plus résoudre ce problème à cause des déblaiements effectués lors de la construction des chemins traversant le bourg.

La transaction de 1256

Au milieu du XIII^e siècle, un conflit opposa l'abbé et le couvent de Vierzon, et le prieur de Dèvre, d'une part avec le curé de Saint-Georges, d'autre part. Une transaction imposée par l'archevêque de Bourges régla ce contentieux en septembre 1256. Ce contentieux portait sur les dîmes noales de certains terroirs de la paroisse et sur les oblations de l'église Saint-Georges. Il fut convenu que si le prieur de Dèvre percevait la moitié des oblations faites à l'autel de l'église de Saint-Georges, et de celles faites dans la main du curé à la Toussaint, à la Nativité, à la Résurrection, et la veille de ce jour, il laisserait au curé les oblations faites le jour de la fête de saint Georges. Il fut convenu également que les trois setiers de blé, soit un setier de froment et deux setiers de seigle, mesure de Graçay, dus au prieur de Dèvre par les seigneurs de Graçay, à cause d'un arrangement entre eux au sujet des noales, resteraient au prieur. Le prieur percevait également une rente d'une mine d'avoine, mesure de Vierzon, perçue à la saint-Michel et due par le curé. A partir de cette transaction cette rente pouvait être payée en argent, soit 12 deniers tournois. En ce qui concernait la perception des dîmes, dans la dîmerie de la Terçerie, le curé ne pouvait rien réclamer au prieur au sujet des noales.

Les modifications postérieures à la Guerre de Cent-Ans

Le mauvais état des églises à la fin de la guerre de Cent Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église Saint-Aubin de Faverolles n'a pas dû échapper à cette règle. Au début du XVI^e siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations ont pu être engagés.

Réfection de la nef et construction d'une chapelle

Il faut placer ces travaux vers la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Les deux pignons de la nef ont été reconstruits et réhaussés afin de correspondre au profil des nouvelles charpentes pentues de cette fin du moyen âge. Les rampants sont apparents, construits en pierres de taille et décorés de crochets. Les bases des rampants de ces pignons étaient ornés tous d'animaux assis.

La charpente a des entrails et des poinçons apparents. Les entrails sont décorés à leur extrémité, et à la retombée du poinçon, par des monstres grossièrement sculptés, en train d'avaloir. L'entrait placé près du clocher n'est pas sculpté, mais possède le même motif peint. La nouvelle charpente a été recouverte à l'intérieur d'une voûte en berceau brisé en lambris⁽¹⁶⁾. Bien que reconstruit au XIX^e siècle, c'est à cette époque que le clocher prit ses dispositions et sa place actuelles. Le beffroi est supporté par des poteaux reposant à l'intérieur de l'église, à l'entrée la nef. Ce système évite aux cloches d'ébranler les murs, car le beffroi reste indépendant des murs de la nef. La toiture était en tuiles.

Une petite fenêtre en plein-cintre, plus basse que les fenêtres romanes du haut des murs, a été ouverte dans l'angle sud-est de la nef, afin d'y éclairer un des autels latéraux. Il y avait, en effet deux autels dans la nef, un dédié à la Vierge et l'autre à Saint-Etienne⁽¹⁷⁾.

Profitant de la démolition de la charpente de la nef, les habitants décidèrent de faire construire une chapelle latérale sud. Son mur pignon, un peu plus haut que ceux de la nef, en a le même aspect. Cette chapelle communique avec le chœur par un grand arc en tiers point, aux arêtes adoucies par deux moulures en cavet. Un seul contrefort renforce cette chapelle qui ne reçut une voûte d'ogives en briques que tardivement (sans doute à la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion de l'abbé Gressin).

Cette chapelle dédiée à sainte Anne est éclairée par deux baies : une grande baie en tiers point et à meneau au sud, avec un remplage de la fin de la période gothique, et une petite baie en plein cintre à l'Est.

16 : on remarque lors de l'enlèvement récent de ce lambris qu'il portait des traces de teinture d'ocre rouge, alors que l'ocre de Saint-Georges est jaune.

17 : Cette dernière chapelle fut munie d'une vicairie à une époque indéterminée. Voir le procès verbal de visite du cardinal de la Rochefoucauld en 1737.



Base du rampant du pignon
de la façade ouest de la nef
(fin XV^e s ou début XVI^e s.)

Charpente à entrails et poinçons
apparents autrefois munie d'une
voûte en lambris





Chapelle Sainte-Anne
(Fin XV^e s. ou début XVI^e s.)

Fenêtre gothique flamboyant
de la chapelle



Cette chapelle fut construite aux frais de la fabrique. Le seigneur de Rozay y installa son banc moyennant une redevance annuelle due à la fabrique. Cette chapelle servait de sacristie avant la construction de l'actuelle sacristie, et contenait les coffres de la fabrique au moins jusqu'en 1735.

La porte en briques de cette chapelle a été construite au milieu du XIX^e siècle.

Sous les plâtres et les peintures du début du siècle, on peut espérer la présence encore en grande partie intactes de peintures murales plus anciennes.

Le chœur fut également réparé. Mais les travaux se firent ici plus modestes. La charpente fut complètement reconstruite et en conséquence, le pignon fut réhaussé. La charpente de l'abside fut aussi reconstruite donnant un aspect plus pointu à ce toit. Le chœur ne fut voûté d'une voûte d'ogives en briques qu'en même temps que la chapelle.

Au XVII^e siècle, à la suite de l'installation d'un rétable dans le fond du chœur, la fenêtre du fond de l'abside a dû être murée. Pour faire entrer de la lumière dans le sanctuaire, on ouvrit une fenêtre dans la partie sud du chevet semi-circulaire.

La sacristie semble une construction de la fin du XVIII^e siècle, quoiqu'elle ne figure pas sur le plan cadastral de 1811. Il s'agit peut-être simplement d'une construction du début du XIX^e siècle. Son mur sud est à deux pans pour faciliter la circulation autour de l'édifice.

Vie et gestion de la paroisse

La cure

La cure possédait des biens, des terres, des prés, des rentes. Ces biens provenaient en général de fondations pieuses faites par des fidèles. Des titres et papiers de la cure, il ne reste que deux pièces de parchemin conservées aux archives départementales ⁽¹⁸⁾ :

- Le plus ancien est un titre d'une fondation établie le 8 juin 1482, par noble homme Philippon Trousseboys, écuyer, *"désirant édifier au ciel et pourvoir de remède salutaire pour les âmes de luy et de ses prédécesseurs parens et amys"*, par laquelle il donna à vénérable personne messire Nycoles de Nyau, prêtre, curé de l'église paroissiale de *"Saint George de la Préhée, comme curé d'icelle église"*, une rente de 20 sols tournois assise sur la moitié par indivis d'un pré nommé vulgairement Pré Melyn situé dans la paroisse de St-Georges, à charge par le curé de célébrer à l'autel de Notre-Dame, quatre messes basses par an *"avecques vigilles, a note et de profundis avecques les oroysons à la fin d'une chacune messe sur la sépulture des parens et amys charnelz"*.

- La seconde pièce date du 7 octobre 1600. Il s'agit d'un échange passé devant François Fouchier, notaire, par M. Gentian Richetin, curé de St-Georges-de-la-Prée, d'une part, et Michel Delisle, meunier demeurant au moulin de la préée, d'autre part. Ledit Delisle cèda au curé, la moitié de trois quartiers de pré appelé le Pré aux Prêtres, contre 10 sols tournois et deux chapons de rente foncière annuelle et perpétuelle due à la St-Michel, au curé de St-Georges, à cause d'un petit chezal consistant en une maison, où il y a deux chambres à feu couverte de paille, court jardin, chenevière, et appartenances, situé au bourg de St-Georges joignant le cimetière, le chemin qui va de *"St-Georges à Loccery, et entre eux d'autre le chemin à aller de la Maison Fort à Rouzay et d'autrepart la terre dudit sieur de Rouzay..."*

Les dîmes de la paroisse

Une grande partie des dîmes étaient possédées par les bénédictins de Vierzon. En tant que décimateurs ecclésiastiques, ils étaient chargés de l'entretien du choeur de l'église. Ils possédaient la dîme de Meneuil, située dans la seigneurie de Maison-Fort ⁽¹⁹⁾.

Le curé percevait également une grande partie des dîmes de la paroisse. Il céda en fait cette perception, comme l'exploitation de la plus grande partie des terres de la cure, à des exploitants moyennant un loyer annuel.

Par exemple messire Gentian Richetin, curé de St-Georges, accensa le 26 juin 1603, à Jehan Mornes, Jehan Richetin, et Silvain Darnay, les dîmes de la cure, c'est à dire des dîmes de blé, tant grosses que menues, appartenant à

18 : 230 G 1.

19 : Arch. dép. 18 : 259 : fond de l'abbaye de Vierzon.

la cure, tant en la terre de St-Georges qu'en la terre de Maison-Fort, consistant en froment, seigle, marsèche, avoine..., moyennant la quantité de 4 muids de blé mesure de St-Georges.

Les fermiers entrèrent en conflit avec les bénédictins de Vierzon, au sujet des dîmes novalles du prieuré de Dèvre. Il fallut ouvrir une enquête et redéfinir avec précision les limites "du dixme de d'Oeuvre", c'est à dire de l'abbaye de Vierzon, et celles "de St-Georges" qui appartenait à la cure. Cette redéfinition intervint en 1610.

Le curé percevait aussi, théoriquement, les dîmes novalles, c'est à dire les dîmes sur des terres nouvellement défrichées. La perception de ces dîmes étant souvent l'objet de conflits entre décimateurs, une transaction fut passée le 23 septembre 1732, devant notaire, à l'abbaye de Vierzon, entre le curé de St-Georges, et Nicolas Le Coeur, laboureur demeurant à Dèvre et exploitant pour le compte des bénédictins de Vierzon les revenus du prieuré. Ce laboureur promit de payer chaque année à la St-Michel la quantité de 6 setiers de blé seigle mesure de St-Georges à la cure de St-Georges. Messire Guillaume Cussat, prêtre, recteur de la paroisse de St-Georges, acceptant pour lui et ses successeurs curés de la paroisse, abandonna toutes les anciennes novalles établies jusqu'au premier janvier de l'année 1723 dans dans la dîmerie de l'abbé de Vierzon. Toutes les dîmes novalles faites depuis ce jour devaient appartenir au curé.

Le procès verbal de visite du Cardinal de la Rochefoucauld

"Le Jedy 30 may 1737, environ 8 heures du matin, nous Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, patriarche archevêque de Bourges, continuant le cours des visites de nostre diocèse, accompagnés de nos officiers ordinaires, nous sommes transportés en l'église paroissiale de St-Georges-sur-la-Prée, où nous avons esté reçus avec les marques d'honneur et de distinction dues à notre dignité et caractère par M. Guillaume Cussat, prêtre, curé de la dite paroisse, assisté de plusieurs curés du voisinage aussy d'un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe et après les prières ordinaires et accoutumées marquées par le rituel de nostre diocèse même et le sacrifice de la messe par nous célébré, nous avons procédé à notre visite suivant et conformément à notre mandement d'indication à ce jour et heure duement publié en la dite église au prosne de la messe paroissiale ainsy qu'il nous a esté certifié par ledit sieur curé, laquelle visite nous avons commencé par celle du très Saint-Sacrement dont nous avons donné la bénédiction au peuple et continue ensuite par tout ce qui y est sujet tant au d'hors qu'au dedans de la dite église et avons observé que le marbre ou pierre consacrée que nous avons trouvée sur la table du grand autel ne tient point et forme une élévation qui peut faire renverser le calice en célébrant, que la patène est extrêmement faible et mince en sorte qu'elle se fausse et de bosse aisément, que la petite croix qui estoit sur la custode est rompue, que les marbres ou pierres consacrées des autels de la Vierge et de Ste Anne ne tiennent point non plus, que le gradin qui est sur l'autel de la chapelle Sainte-Anne en occupe la plus grande partie, en sorte qu'on n'y célèbre pas aisément, qu'il n'y a aucune marque certaine de consécration sur l'autel de St-Etienne, auquel on nous a dit qu'il y avoit un titre de bénéfice simple à la collation du sieur abbé de Vierzon, dont le sieur Degemache, clerc tonsuré de nostre diocèse est titulaire chargé d'aquitter une messe basse tous les premiers vendredi du mois pour quoy il est payé au sieur curé la somme de 18 livres, qu'il n'y a point de dais au dessus des fonts baptismaux, ni d'armoire pour renfermer les vaisseaux des saintes huiles, que le dessous du clocher en dedans de l'église est tout ouvert, en sorte que si un battant de cloche se détachoit il écraseroit infailliblement ceux qui se trouveroient dessus, que la couverture de toute l'église a besoin d'estre repliquée à quelques endroits surquoy, ouy et ce requérant nostre promoteur, nous ordonnons :

- 1° que les marbres ou pierres consacrées que nous avons trouvés sur le grand autel et sur ceux de Ste-Anne et de la Vierge seront incrustées et mises de niveau dans les tables,
- 2° que la patène sera incessamment changée pour une autre plus forte, qui sera dorée au moins en dedans et qui sera soudé une petite croix sur la custode qui sert à porter le saint viatique aux malades de la campagne,
- 3° que le triple gradin qui est sur l'autel de la chapelle de Ste Anne sera réduit à un simple, afin que l'autel soit plus dégagé, et qu'on puisse y célébrer plus commodément,
- 4° que l'autel de St-Etienne sera incessamment muni d'un marbre ou pierre consacrée, qui sera incrustée et mise de niveau dans la table, jusqu'à ce, nous l'interdisons et ordonnons que la messe des premiers vendredi des mois que le titulaire de la vicairie simple qui y est fondée est obligé d'y faire aquitter sera dite au maître autel, au surplus que le dit autel de St-Etienne sera décoré d'un rétable de menuiserie pour accompagner le tableau, et d'un parement de bois peint au lieu de celui délabré que nous y avons trouvé, qu'au dessus il sera mis un petit dais, et un autre au-dessus de l'autel de la Vierge qui est vis à vis, que le sieur Degemache titulaire de la dite vicairie de St-Etienne nous communiquera au plus tard dans trois mois les titres de fondation dudit bénéfice pour en connaître les revenus et les charges, faute de quoy, il en sera fait preuve par les moins à ses frais et dépens,

- 5° qu'au dessus des fonts baptismaux, il sera mis un petit dais de menuiserie non seulement pour garantir des ordures qui tombent de la couverture, mais encore pour relever le respect dû à ce lieu saint, et que près les memes fonts, il sera creusé dans l'épaisseur du mur une petite armoire boisée en dedans et fermée par une bonne serrure pour pouvoir y déposer avec sûreté et décence les vaisseaux des saintes huiles,
- 6° que pour prévenir les accidents que pourroient arriver si un battant de cloche venoit à se détacher le dessus du clocher en dedans de l'église sera lambrissé avec du plancher fort bien joint et attaché à cloux,
- 7° que la couverture du chœur, de la chapelle et de la nef sera repiquée, où il est besoin, le tout aux dépens de qui il appartiendra et à la diligence du procureur fabricien de la dite église.

Et comme en procédant à nostre visite au d'hors de la dite église, nous avons obtenu que les terres du cimetière qui joint la dite église qui est extrêmement petit et étroit pour une paroisse aussy nombreuse, s'élèvent considérablement en sorte qu'elles causeroient une humidité préjudiciable aux murs et surtout aux ornemens de l'église, si on n'y mettoit ordre, nous ordonnons que l'ancien cimetière sera incessamment clos et fermé, et que dans la suite le sieur curé y fera les inhumations.

Ce fait après une brève exhortation aux fidèles de la dite paroisse pour les disposer à recevoir nostre visite avec bruit, nous avons administré le sacrement de confirmation, et ayant pris autant qu'il étoit possible une connoissance exacte du spirituel de la dite paroisse, nous avons au sieur curé et habitans présens, donné les avis que nous avons jugé nécessaires pour leur conduite et entre autre chose sur ce que nous avons esté informé qu'il n'y a point de matrone en la paroisse et que les femmes d'aident les unes les autres lors de leurs couches d'où il peut arriver des inconvénients facheux parce que la plupart d'entre elles ne sachant pas la manière d'administrer le sacrement de baptême en cas de nécessité, elles font courir risque à leur enfant d'en être privés, pour à quoy remédier autant qu'il est en nous, nous enjoignons au sieur curé de faire assembler dimanche prochain issue de la messe paroissiale les femmes de la dite paroisse pour choisir trois ou quatre d'entre elles de prudence et probité reconnue pour faire les fonctions de matrone, qu'il aura soit ensuite d'instruire de la manière dont on doit administrer le sacrement de baptême en cas de danger, et aussi d'obliger les femmes à se servir lors de leurs couches de celles qui auroient été ainsi choisies et instruites. Nous défendons au sieur curé de recevoir à l'église avant quarante jours, celles des femmes qui lors de leur couche n'avoient point appelé une de celles qui auroit esté ainsi autorisée.

Ensuite le nommé François Thoreau, procureur, fabricien, nous ayant présenté ses comptes de recette et dépense jusqu'au jour, nous les avons arresté en présence des sieurs curé et principaux habitans, par l'examen duquel ayant remarqué qu'on fait des dépenses trop considérables en luminaire, nous ordonnons qu'à l'avenir il n'y aura que six cierges allumés sur le grand autel festes et dimanches pendant la messe paroissiale, deux seulement à vespres, et qu'on n'en allumera point sur les petits autels que lorsqu'on y célébrera, et afin que personne ne prétende cause d'ignorance de nos ordonnances cy dessus qui seront en nonobstant opposition ou appellation quelconque, et sans y préjudicier, attendu ce dont il s'agit, nous enjoignons au sieur curé de faire la lecture de nostre présent procès verbal au prosne de sa messe paroisse le dimanche suivant qu'il luy n'aura esté remis copie. Fait et arresté le jour et en que dessus" (20).

Mémoire à consulter concernant la chapelle de l'église de St-Georges (21)

"De l'église de St-George sur la Prée, dont messieurs les bénédictins de Vierzon sont patrons et décimateurs ecclésiastiques, dépend une chapelle attenante au chœur, séparée pourtant d'iceluy par un arc de pierre de taille et connue de tems immémoriale sous le nom de chapelle de Ste Anne. Messieurs Foucault, seigneur de Rozay, fief situé en cette paroisse y ont un banc depuis très longtems.

Monsieur de Rifardeau, seigneur haut justicier de St-George indisposé contre cette famille prétendant que cette chapelle est le chœur ou en fait partie, il y a environ un an, sommation au sieur Foucault du Berceau d'ôter son banc du chœur de l'église de St-George, sous prétexte que ce banc l'empêchoit d'y en placer un qu'en sa qualité de haut justicier, il avoit seul droit d'avoir dans le chœur, quoyqu'il soit certain que ledit haut justicier ait déjà un banc à main gauche en entrant dans le chœur ou se placent à l'exclusion de tous autres ses officiers de justice et ses gens d'affaires quand ils assistent aux offices de cette paroisse. Le sieur de Rifardeau n'allégué d'autres titres pour prouver que cette chapelle soit le chœur que certains billets des auteurs de monsieur du Berceau donnés aux seigneurs de St-George par lesquelles ils avoient que c'est par tolérance qu'ils ont un banc dans le chœur de l'église de St-George, sentant bien que ces billets qui ne parloient que du chœur ne seroient pas suffisant pour faire ôter un banc placé dans une chapelle, son procureur fiscal, nottaire de la terre en même tems, de concert avec le syndic qu'il avoit mis dans ses intérêts, fabriqua au mois d'août dernier un acte d'assemblée d'habitans qu'il fit signer par quelqu'uns d'eux, par lequel ils reconnoissent que la chapelle fait partie du chœur et qu'en conséquence il l'abandonnent au sieur Rifardeau à condition qu'il se chargeroit d'en faire les réparations et qu'elle ne seroit plus à leurs charges.

On sent bien que les actes dont ont (sic) vient de parler, tout défectueux qu'ils soient en eux mêmes pouvoient peut-être bien n'être pas favorables à monsieur Foucault, mais messieurs les bénédictins de Vierzon, sensibles à l'affront qu'on veut faire à une famille respectable qu'ils affectionnent et qui ont déjà protesté de nullité de la déclaration et aliénation faite par les habitans si tost qu'ils en ont été informés, ne doivent-ils pas, comme seigneurs décimateurs ecclésiastiques et en cette qualité tenus aux réparations du chœur, s'opposer à ce qu'il ne soit point accru d'une chapelle assez considérable, n'ont-ils pas intérêt que cette chapelle qui a été de tout tems distinguée du chœur (comme il paroît entre autres choses par le procès verbal de visite du 30 may 1737, faite dans la dite église par Mgr le cardinal de la Rochefoucault, connoisseur irrécusable en cette partie, au 3ème article duquel il ordonne que le triple gradin de l'autel de la chapelle de Ste Anne sera réduit à un seul, au 7ème, que la couverture du chœur, de la

20 : arch. Dép. 18 : 1 M1 23.

21 : Archives départementales du Cher : H 258, pièce n°3.

De l'église de St. George sus la prée, dont messieurs les
Bénédictins de vierzon sont patrons et decimateurs ecclésiastiques,
Dépend une chapelle attenante au chœur, séparée pour tant d'iceluy
par un arc de pierre détaillé et connue de temps immémorables sous
le nom de chapelle de St. Anne.

Messieurs foucaut seigneurs de Rozy prof. s. h. e. en cette paroisse
y ont un banc depuis tres long temps.

Messieurs de Rozy seigneurs haut justiciers de St. George
indisposé contre cette famille, prétendant que cette chapelle
est le chœur, ou en fait partie, fit il y a environ un an
sommation à messieurs foucaut d'abandonner son banc du
chœur de l'église de St. George sous prétexte que ce banc
l'empêchoit d'y en placer un qui en la qualité de haut
justicier il avoit seul droit d'avoir dans le chœur, quoiqu'il
soit certain que ledit haut justicier ait déjà un banc
à sa gauche en entrant dans le chœur ou replacent à
l'exclusion de tous autres les officiers de justice et les gens
d'affaires quand ils assistent aux offices de cette paroisse.

Le s. de Rozy  d'autres titres pour prouver
que cette chapelle n'est pas le chœur, que certains billets
des auteurs de messieurs Dubrecaux donnés aux seigneurs de
St. George par les quelles ils avoient que cest par tolérance
qu'ils ont un banc dans le chœur de l'église de St. George,
sentant bien que ces billets qui ne paroissent que du
chœur ne seroient pas suffisants pour faire ester un
banc placé dans une chapelle, son procureur fiscal, notaire
de la terre en même temps de concert avec le syndic qui
avoit mis dans ses intérêts, fabriqua au mois d'août dernier
un acte d'assemblée d'habitans qui fit signer par quelques
d'eux, par lequel ils reconnoissent que la chapelle fait
partie du chœur et qu'en conséquence ils l'abandonnent

chapelle et de la nef, sera repiquée où besoin sera), demeure à la fabrique et non au seigneur haut justicier, puisque par là elle seroit privée d'une partie de ses revenus ordinaires et moins en état de fournir aux réparations du chœur. si le seigneur se l'approprie et contraint Mrs Foucaut à en oster leur banc, elle perd deux livres de rente qu'elle reçoit pour l'emplacement dudit banc.

Si elle devient partie du chœur la fabrique ne pourra plus permettre d'y inhumer personne (ce qu'elle est pourtant en possession immémoriale de faire comme il paroît par l'acte de sépulture de demoiselle Jaqueline Foucaut, inhumée dans la dite chapelle en 1671, par celui de messire Charles Foucaut en 1705, apr celui de madame de Gevry, belle mère de M. du Beroeau, par celui de maître Jean Glaise, prêtre d'Auvergne, décédé sur la dite paroisse), et par conséquent privée de douze livres de rétribution par chaque inhumation qu'elle a droit de recevoir suivant les ordonnances du diocèse.

Toutes ses considérations ne doivent pas engager messieurs les bénédictins à s'opposer à l'usurpation que le sieur de Rifardeau veut faire de la chapelle de Sainte Anne et aux poursuites qu'il fait contr messieurs Foucaut pour les obliger à en retirer leur banc, comment faut-il donc qu'ils s'y prennent pour s'opposer à ce qu'on ne leur fasse pas cet affront, ou pour faire rétablir ce banc en sa place, au profit de la fabrique, si pour arranger d'autres affaires avec le sieur de Rifardeau, messieurs Foucaut étoient absolument obligés malgré eux, à consentir de l'ôter.

Nota : le curé qui a son confessionnal dans la dite chapelle, les fabriciens qui y ont leurs coffres avoient d'abord projeté de s'opposer à l'enlèvement du banc en question de crainte que le seigneur, après avoir fait oster de la chapelle, le banc de Mr Foucaut, n'en vint aussi à tenter d'en faire sortir et le confessionnal et les coffres de la fabrique, mais on leur a fait faire attention qu'ils seroient mal fondés tant que l'acte de l'aliénation faite par les habitans ne seroit point désavoué par un autre acte contraire, ce que le curé ne veut pas encore tenter de crainte qu'il ne parut agir de concert avec M. Foucaut et par là empêcher l'accommodement qu'ils projettent avec le sieur de Rifardeau, pour leurs affaires de la chasse, de la foy et hommage de quelq'article de rente, mais messieurs les bénédictins qui ont un intérêt personnel à la chose, sont mieux fondés pour s'opposer à l'enlèvement du banc indépendamment de l'acte des habitans, qui n'ont pas pu aliéner, à quelle condition que ce soit une chapelle de leur église qui ne peut jamais entrer dans le commerce.

Bénédition de la grosse cloche : 1667

"Aujourd'huy dimanche 22ème jour de may 1667, a esté bénite la principale cloche de cette église souz le nom de Jacques... et a esté parein en cette cérémonie haut et puissant seigneur messire Jacques Delafonds, conseiller du roy en ses conseils d'estat et priné garde rolle ? des officiers de France, seigneur de la Beuvrière St-Georges, la Ferté Gilbert et autres places, et maraine Damoiselle Marie de Sauzay, vefve de deffunct François Foucault, vivant escuyer, sieur de Rosay, conseiller du roy au siège présidial de Bourges, laquelle bénédiction a esté faite par moy curé de St-Georges assisté de vénérable personne Mrs Anthoine Leal, prêtre, curé de Genoilly, Mr François Sacin, prêtre, vicaire audit St-Georges, et Mrs Louis Naulin, très digne curé de St-Hilaire de Court, estant présens, monsieur Delafonds, ... et de madame la marquise de la Touste . sa fille et damoiselle Henriette Marie de la Trousse, sa fille, Charles Foucault, escuyer, sieur de Rosay et conseiller du roy au siège présidial de Bourges, et Gilles Surtault, escuyer, sieur du Solier, et autres soussignés" (22).

Orage sur le clocher en 1697

"Le 27 aoust, à cinq à six heures du soir, le tonnerre est tombé sur le clocher de l'église qui en a fort endommagé la charpente et la couverture sans avoir, grâce au Seigneur blessé, aucun de ceux qui sonnoient, et qui estoient dans l'église" (23).

Bénédition d'une cloche en 1699

"Le 20ème jour du mois de juin 1699, jour de dimanche, après la messe du St-Esprit célébrée par vénérable et religieuse personne messire François Jacquier, religieux pitancier de l'abbaye royale de Massay, a esté bénie par ledit religieux la moyenne et seconde cloche de cette paroisse de St-Georges, conjointement avec une autre cloche de la dite abbaye, suivant la permission d'honorable et scientifique personne Fortis de Montréal, abbé de (blanc) et vicaire général de monseigneur l'illustre et révérendissime Léon Potier de Gesurs ?, archevesque de Bourges ; la susdite cloche ayant esté bénie en l'honneur de St-Michel Archange et de St-Abdon, martyr, a eu pour parein messire Michel Morillon, curé de l'église parroissiale de St-Georges" (24).

22 : Registres paroissiaux.

23 : Registres paroissiaux.

24 : Registres paroissiaux.

Bénédition de la seconde cloche : 1706

Le 22 juin 1706 "a esté bénie... la moyenne ou seconde cloche de cette paroisse de Saint George de la Prée qui a esté nommée Jeanne Philippe par prudent homme messire Nicolas Goin, commissaire aux reveues des troupes de sa majesté à Vierzon, et par honneste damoiselle Marie Chappus, parein, et mareine, de la susdite cloche au lieu et place de hault et puissant seigneur messire Claude Delafond, conseiller du Roy, maître des Requestes, Seigneur de la châtellenie et justice de la Beuvrière et Saint George de la Prée, et haulte et puissante dame Jeanne Philippe Bence, son épouse" (25).

Bénédition de la deuxième cloche : 1755

"L'an 1755, le dimanche 21 décembre, la moyenne des trois cloches de cette église a esté bénie, par moy curé sousigné, sous l'invocation de Ste Heleine, nom que luy ont donné par leurs procureurs messire Charles Jean de Rivière, chevalier, seigneur de Rifardeau, cy devant seigneur de St-George, comme exerçant les droits de madame de la Fond, son épouse et dame Heleine de Gevry, femme de messire Guillaume Foucault, chevalier, seigneur de Rozay, ancien officier au régiment de royalle artillerie - Pinault, curé de St-George" (26).

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricant (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église

La fabrique possédait des terres, des vignes, des prés, des rentes. Ces biens provenaient de dons ou de fondations pieuses des fidèles.

Election d'un fabricant en 1765 (27)

"L'an 1765, le dernier jour de juin, nous, Nicolas Pinault, curé de cette paroisse, François Mathier, procureur fabricant en exercice, François Beaucheton, syndic, Jean-Baptiste Becherot, Jean Saillé, Simon Boitte, Antoine Gendrant, Silvain Germain, Jean Meunier, François Macaire, Philippe Rathelet, Antoine Goin, François Becherot, et autres représentant le général des habitants assemblés au banc de l'oeuvre au son de la cloche ou étant ledit François Mathier en exercice, nous ayant représenté que son tems d'exercice étant fini, il demande qu'on procédât à l'élection d'un autre fabricant à quoy obtempérant avons d'une unanime voix nommé les personnes de Philippe Rathelet et Antoine Goin, pour faire les fonctions de procureurs fabriciens pendant le cours de cette année, en foy de quoy nous avons signé".

L'église, lieu de sépulture

Les curés de la paroisse pouvaient se faire enterrer dans l'église et spécialement dans le chœur. Cette pratique est visible dans les registres paroissiaux :

"Ce jourd'hui dimanche 29ème jour d'aoust 1743, a esté inhumé dans le cœur de cette église devant et vis à vis le siège du sieur curé par moy prieur et curé sousigné, le corps de vénérable et discrète personne messire Guillaume Cussat, prêtre et curé de cette paroisse, après avoir reçu dans sa maladie les sacrements de pénitence et extrême onction, ne s'étant trouvé en état de recevoir celui d'Eucharistie par les circonstances de sa maladie, estant âgé d'environ 58 ans, la dite inhumation faite avec les cérémonies ordinaires et étant accompagné de messieurs les curés messire Lion de

25 : Registres paroissiaux.

26 : Registres paroissiaux.

27 : Procès verbal pris dans les registres paroissiaux.

Douhault, curé de Dampierre, messire Etienne Fleury, curé de Maray, messire Nicolas Foll, curé de Châtres, messire Silvain Periot, curé de Genouilly, et de plusieurs autres qui ont signé avec moy'.

La plupart des paroissiens étaient inhumés dans le cimetière. Ce cimetière entourait primitivement l'église, comme ont pu le montrer la découverte de nombreux ossements lors de travaux sur la place des Tilleuls.

Quelques paroissiens étaient enterrés sous l'ancien porche démolit au XIX^e siècle.

Exemples :

- Le 23 déc. 1694 "a été inhumé souz le porche de l'église paroissiale de St-Georges sur la Prée, Jean Luteau, marchand, âgé de 60 ans..."
- Le 26 janvier 1695 "a été inhumée dans le porche de St-Georges... Andrie Dumesny, femme de Gilbert de la Tene, âgée de 53 ans..."
- Le 29 janvier 1695 "a été inhumé souz le porche de l'église de St-Georges dans une mesme fosse, premièrement Nicolas Delisle, serviteur de Pierre Macaire, son beau frère, âgé de 22 ans, secondement Jean Droignat, homme veuf, âgé de 75 ans".
- Le 26 juin 1706 "a été inhumé... audevant la grande porte de l'église, Jacques Simon, âgé de 75 ans, époux d'Anne Rousseau".
- Le 19 janvier 1709 "a été inhumée souz le porche de l'église Jeanne Darnay, âgée de 20 ans".
- Le 21 janvier 1709 "a été inhumée souz le porche de l'église Marie Gendrait, âgée de 24 ans".

Comme on a pu le voir, les membres de la famille des seigneurs de Rozay, avaient coutume de se faire enterrer dans la chapelle Sainte Anne, où ils avaient leur banc.

Exemples :

- Le 26 décembre 1704 "a été inhumé dans la chapelle de Ste Anne situé dans l'église de St Georges sur la Prée... Messire Charles Foucault, écuyer, conseiller au siège présidial de Bourges, seigneur du chateau de Rozay, âgé de 77 ans".
- Le 3 février 1707 "a été inhumée dans l'église de St-George devant l'autel de sainte Anne... noble dame madame Anne Defranchière, âgée de 24 ans, en son vivant épouse du noble homme Antoine Foucault, seigneur de Rozay".
- Le 17 octobre 1756 "le corps de dame Heleine de Gevry de Launay, veuve de messire François de Gevry, écuyer, seigneur de Boisron, décédée d'hier, au château de Rozay, âgée de 69 ans, a été inhumé dans la chapelle de Ste Anne dépendante de cette église, par moy prêtre et curé de St-Georges soussigné, en présence de messire Guillaume Foucault du Berceau, chevalier, seigneur de Rozay, son gendre, dame Heleine de Gevry, femme dudit sieur Foucault du Berceau ; messires Nicolas Foll, curé de Châtra, Pierre Fleury curé de Thénieu, Jean Leson, curé de Maray, Jean Louzeau curé de Dampierre et autres soussignés".

Certains paroissiens, surtout des nobles, des notables ou des bienfaiteurs de la paroisse, se faisaient enterrer également dans l'église.

Exemples

- Le 11 janvier 1692 "a été inhumé dans l'église de St-Georges sur la Prée, par moy, curé soussigné, Jean le Coeur, laboureur et fermier du prieuré de d'Evres..."
- Le 30 janvier 1692 "a été inhumé dans l'église de St-Georges sur la Prée, par moy, curé soussigné, Jean Couriou, mon domestique, âgé de 36 ans".
- Le 26 décembre 1703 "a été inhumé dans l'église de Saint-Georges de la Prée au dessous des fonts baptismaux... Silvain Meulnier, homme veuf, âgé de 75 ans".
- Le 25 avril 1704 "a été inhumé dans l'église, proche le baptistère, Jacques Germain, d'age de 35 ans..."
- Le 6 septembre 1738 "a été inhumé dans l'église proche l'autel de l'enfant Jésus, messire Jean Glaise, prestre, natif de Moissat en Auvergne, décédé d'hier au bourg dans la maison curiale, âgé d'environ 38 ans..."
- Le 26 mars 1751 "a été inhumé dans l'église... le corps de Claude Phaller Martin, marchand... âgé de 83 ans..."
- Le 28 avril 1766 "le corps de Jean Pinault, marchand, époux, en secondes, nous de Jeanne Turquet, décédé d'hier âgé de 68 ans, de cette paroisse, a été inhumé dans cette église, par moi soussigné, en présence de messieurs Nicolas Pinault, curé de cette paroisse, son fils, de sa susdite épouse, de François Giroliet, curé de Mery, Adrien Fleury, curé de Châtres, d'Etienne Bourdin, curé de Thénieux, de François Nicolas, curé de Menetou sur Cher, Jean Joseph Merais, curé du Porcedessus ? Pierre Thibault, curé de Maray, Silvain Lesève, curé de St-Loup, Guillaume Boisselet, vicaire de Genouilly, et de plusieurs autres..."
- Le 13 janvier 1773 "a été inhumé dans l'église le corps de Jeanne Turquet, décédée, d'hier, âgée de 83 ans, veuve de defunt sieur Jean Pinault..."

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

La Révolution

La vente des biens nationaux

Les biens situés sur le territoire de la commune, et qui étaient possédés par des établissements ecclésiastiques furent saisis et vendus au titre de biens nationaux ⁽⁸⁾.

Les biens de la cure :

- Le 16 mars 1791, deux arpents de patureau, un demi arpent de pré, et 15 boisselées de terre, furent vendus 3475 F à Vivier, fils, demeurant à St-Georges.
- Le 6 avril 1791, une septrée de terre, fut vendue 370 F à Jean-Baptiste Meunier, demeurant à St-Georges.
- Le 2 mai 1791, un quartier de pré fut vendu 168 F à Etienne Pierre, demeurant à Dampierre.
- Le 6 mai 1791, 4 boisselées de terre furent vendues 69 F à Claude Vivier, de Vignoux.
- Le 16 mai 1791, un quartier de pré fut vendu 170 F à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, un demi arpent de patureau, fut vendu 105 F à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, un quartier de pré, fut vendu 165 F à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, un demi quartier de pré fut vendu 64 F à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, un demi quartier de pré fut vendu 56 F à Etienne Argy, curé.
- Le 8 juin 1791, un quartier de pré fut vendu 45 F à Joseph Godefroy demeurant à St-Georges.
- Le 27 juillet 1791, un quartier de pré fut vendu 60 F à Guillaume Macaire, demeurant à Vierzon.
- Le même jour, un quartier pré fut vendu 35 F à Guillaume Macaire, de Vierzon.
- Le même jour, un demi quartier de pré, fut vendu 65 F à Guillaume Macaire, de Vierzon.
- Le 9 août 1791, 5 boisselées de terre furent vendues 65 F au sieur Godefroy, demeurant à St-Georges.
- Le 23 septembre 1791, 18 boisselées de terre furent vendues 800 F à Jacques Prévost, demeurant à Vierzon.
- Le 20 octobre 1791, 3 arpents de patural furent vendus 285 F à la demoiselle Hélène Baucheton, propriétaire à Vierzon.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 40 F à Louis Bourdin, demeurant à Vierzon.
- Le 8 Messidor an IV, la maison curiale de St-Georges-sur-la-Prée, fut vendue 4000 F à Etienne Argy, propriétaire à St-Georges.

Les biens de la fabrique :

- Le 8 janvier 1793, 5 boisselées de terre, furent vendues 210 francs à Claude Phaller Martin, demeurant à St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre, furent vendues 385 francs à Claude Phaller Martin, de St-Georges.
- le même jour, 3 boisselées de terre furent vendues 50 francs à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 200 francs au sieur Renault, de St-Georges.
- Le même jour, trois boisselées de terre, furent vendues 215 francs à Jean Frapier, de St-Georges.
- Le même jour, deux boisselées de terre, furent vendues 40 francs à Claude Vivier, de St-Georges.
- Le même jour, 8 boisselées de terre furent vendues 1000 francs, à Denis Branger, de St-Georges.
- Le même jour, 3 boisselées de terre, furent vendues 270 francs à Etienne Gouin, de St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 185 francs à Etienne Uzai, de St-Georges.
- Le même jour, une boisselée de terre fut vendue 75 francs à Claude Vivier, de St-Georges.
- Le même jour, 2 boisselées de terre furent vendues 40 francs à Pierre Cissoigne, de Vierzon.
- Le même jour, 3 boisselées de terre, furent vendues 80 francs à Etienne Charfouteau, de St-Georges.
- Le même jour, 3 boisselées de terre furent vendues 65 francs à Etienne Charfouteau, manoeuvre à St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 70 francs à Pierre Mathier, laboureur demeurant à St-Georges.
- Le même jour, 6 boisselées de terre furent vendues 210 francs à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, 11 boisselées de terre furent vendues 230 francs à Claude Sallé, laboureur demeurant à St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre, furent vendues 1250 F au sieur Etienne Argy, curé à St-Georges.
- Le 15 janvier 1793, 15 boisselées de terre furent vendues 335 francs à la même personne.
- Le même jour, un quartier de patureau, fut vendu 300 F à Louis Bourdin, demeurant à Vierzon.
- Le même jour, 2 quartiers de pré, furent vendus 600 F à Louis Bourdin, de Vierzon.
- Le même jour, un quartier et tiers de quartier de pré, furent vendus 500 F à Barthélémy Legay, de Vierzon.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 165 F à Antoine Maillet, de St-Georges.

- Le même jour, un quartier de pré, fut vendu 525 F à Claude Vivier, de St-Georges.
- Le même jour, 6 boisselées de terre furent vendues 310 F à Silvain Bouette, de St-Georges.
- Le même jour, 3 boisselées de terre furent vendues 60 F à Charles Fouleau, de St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 300 F à Etienne Argy, curé de St-Georges.
- Le même jour, un demi quartier de patureau, fut vendu 95 F à Joseph Godefroy, de St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre, furent vendues 700 F au sieur Cartier-Saint-René, de Lury.
- Le même jour, 2 boisselées de terre furent vendues 1665 F à François Branger, de St-Georges.
- Le même jour, 7 boisselées de terre, furent vendues 600 F à Etienne Gouin, de St-Georges.
- Le même jour, 3 boisselées de terre, furent vendues 180 F à Etienne Gouin, de St-Georges.
- Le même jour, une boisselée de terre fut vendue 40 F à Joseph Godefroy, de St-Georges.
- Le même jour, un quartier de pré fut vendu 330 F à Silvain Maltier, de St-Georges.
- Le même jour, trois quartiers de pré furent vendus 1200 F à Etienne Huzay, laboureur à St-Georges.
- Le 29 Messidor an III, 6 boisselées de terre, furent vendues 950 francs à Denis Branger, de St-Georges.
- Le même jour, 4 boisselées de terre, furent vendues 715 francs à Etienne Gouin, de St-Georges.
- Le 29 Messidor an III, 5 boisselées de terre furent vendues 600 francs à Silvain Renaud, de St-Georges.
- Le 9 Pluviôse an IX, 18 ares de terre, furent vendus 510 francs à Jacques Prévost de Vierzon.

Les biens de la vicairie de St-Georges :

- Le 11 mai 1791, deux arpents de patureau, furent vendus 1200 F à Charles Louis André Cartier-Saint-René, demeurant à Lury.

Les biens de la Confrérie de la Sainte-Vierge :

- Le 7 frimaire an III, 4 boisselées de terre furent vendues 610 F à Joseph Godefroy, demeurant à St-Georges.

Les biens de la vicairie de St-Etienne

- Le 31 octobre 1791, un arpent de pacage, fut vendu 40 francs à Alexandre Bouette, propriétaire à Genouilly.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 130 francs à Damien Douard, propriétaire à St-Georges.
- Le même jour, une boisselée et demi de terre, furent vendues 145 F à Claude Salié, laboureur à St-Georges.

Les biens de la vicairie de St-Loup :

- Le 20 octobre 1791, un arpent de patural fut vendu 445 F à demoiselle Hélène Baucheton, de Vierzon.

Les biens des bénédictins de Vierzon :

- Le 3 août 1791, les dépendances du prieuré d'Oeuve, furent vendues 23000 F à Guillaume Foucault, de St-Georges.
- Le même jour, le domaine de Boeuve, fut vendu 27 000 F à Guillaume Foucault, de St-Georges.
- Le 5 mars 1793, les dépendances du moulin de Perriau, furent vendues 2552 F 50 à François Letourneux, demeurant à St-Georges.
- Le même jour, le moulin appelé le moulin Perriau (dit aussi Perau), fut vendu 1597 F 50 à François Letourneux.

Les biens de la cure de Genouilly :

- Le 7 frimaire an III, un demi quartier de pré, fut vendu 315 F au sieur Maignan, propriétaire à St-Georges.

Les biens de la fabrique de Theillay

- Le 22 mars 1793, un quartier de pré fut vendu 315 F à François Roche, demeurant à Thénieux.
- Le même jour, un quartier de pré fut vendu 225 F à François Roche, demeurant à Thénieux.
- Le même jour, un quartier de pré, fut vendu 500 F à Jean Soupiron, demeurant à Châtres.

Les biens de la collégiale de St-Outrille de Graçay :

- Le 1 février 1791, un pré et un taillis, furent vendus 2494 F 50 à Antoine Torreau, demeurant à St-Georges.

La suppression du culte

L'église devint d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etre Suprême.

Une ou plusieurs des cloches de l'église furent transportées au district pour être fondues pour faire des canons, des fusils, ou de la monnaie. Les autres objets métalliques, l'argenterie, le linge, et les divers ornements furent également saisis et vendus.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est à dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être grattés.

En 1794, la commune changea de nom pour "*la Montagne sur la Prée*", ceci jusqu'en 1795.

Le culte ne reprit que vers 1795, mais il faut attendre Napoléon et le concordat pour que les choses soient complètement rétablies.

La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX^e siècle.

Les registres de délibération de la Municipalité, ont pour cette période, disparus. Nous possédons donc peu de renseignements.

Argy, curé pendant la Révolution

En 1792, le curé signe les actes d'état civil.

"Sa tombe est située au milieu de l'allée centrale du cimetière. Il a servi la paroisse pendant 42 ans à une époque charnière de notre histoire de France. A la Révolution, il prête serment et participe à la gestion de la commune comme Officier public avec Huzay; Il doit posséder quelques moyens financiers car il rachète, lors de la vente des biens nationaux, la maison curiale et quelques terres qui appartenaient à la fabrique. Pendant l'Empire et la Restauration il est souvent conseiller municipal, c'est un des "hommes forts" de la commune. Il fera donation d'une partie de ses biens à la commune mais ses héritiers s'opposeront à la donation de la maison curiale, ce qui ne manquera pas d'animer les séances du Conseil Municipal"

XIX^e siècle

Les dernières grandes transformations

- Il n'y a pas de mention dans le procès verbal de la visite de l'église effectuée par le Cardinal de la Rochefoucauld en 1737 de mention de chapelle de St-Optat, ou de chapelle de Sainte-Félicité. Par contre on apprend qu'en 1662, une messe chaque dimanche devait être dite au prieuré de Dèvre en l'honneur de St-Optat. Il y eut d'ailleurs un procès à ce sujet entre les moines de Vierzon et le titulaire du prieuré en 1677. Nous pensons que ces reliques, ainsi que les statues conservées actuellement dans l'église de St-Georges proviennent du prieuré de Dèvre.

- 1801, il est décidé de vendre les bancs de bois et de pierre entourant l'église.

- Un arrêté municipal du 16 Prairial an XI nomme Etienne Drovinat, procureur fabricien.

- Le 10 Messidor an XI (29 juin 1803), le curé Argy fait don à la commune d'une partie de l'ancien presbytère qu'il avait racheté pendant la Révolution *"plus droit de communauté dans la cour, au puits, au four banal et aux latrines, pourquoi le tout sera entretenu à frais communs"*. En 1829, la commune aura des difficultés avec les héritiers du curé Argy, au sujet de cette donation.

- Le 15 juin 1818, le Conseil Municipal vote la somme de 35 F dont la moitié sera employée à la réparation de la toiture de l'église.

La grosse cloche de 1827

Cette cloche porte l'inscription suivante : "J'ai été bénite sous l'invocation de Saint-Georges par Mr Argy, curé de cette paroisse, mon parain a été Mr L R A Bertholde de Monspecy, chevalier de St-Louis, propriétaire de al Beuvrière, ma maraine, mademoiselle Marie Caroline de Meriage, fille de Mr le Maréchal de Champ Grande, croix de la Légion d'Honneur, baron de Meriage, propriétaire de la Maison-Fort, l'an 1827 - Cornevin fondeur".

Grande réfection de l'église et reconstruction du clocher : 1837-1847

Le 6 juin 1836, la Municipalité décide de procéder à une imposition extraordinaire, d'un montant de 3200 F, pour la réparation de l'église. Les travaux seront adjugés en faveur de M. Etienne Beauvils pour 2850 F. Ces travaux prévoyaient la reprise en maçonnerie des angles Est de l'église, la réfection complète de la couverture en tuiles de l'église, et celle en ardoises du clocher, la réfection partielle de la voûte en lambris du choeur et de la nef, le remplacement des portes d'entrées, la réfection du seuil de la grande porte. Les pierres devaient être prises à la carrière du Carrillon. Ils furent adjugés le 30 juillet 1837.

Commune de S^t Georges sur la Sièc.

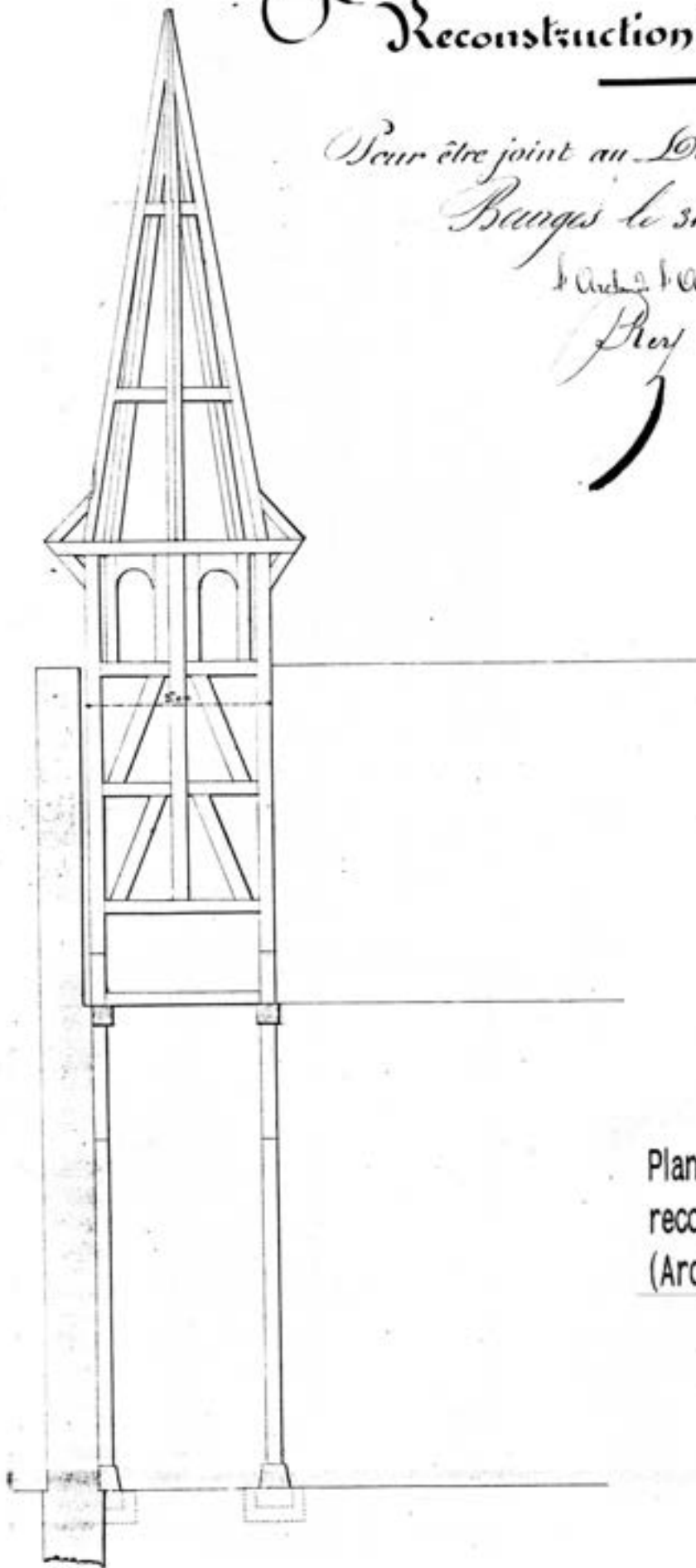
Reconstruction du Clocher.

Pour être joint au Devis de ce jour.

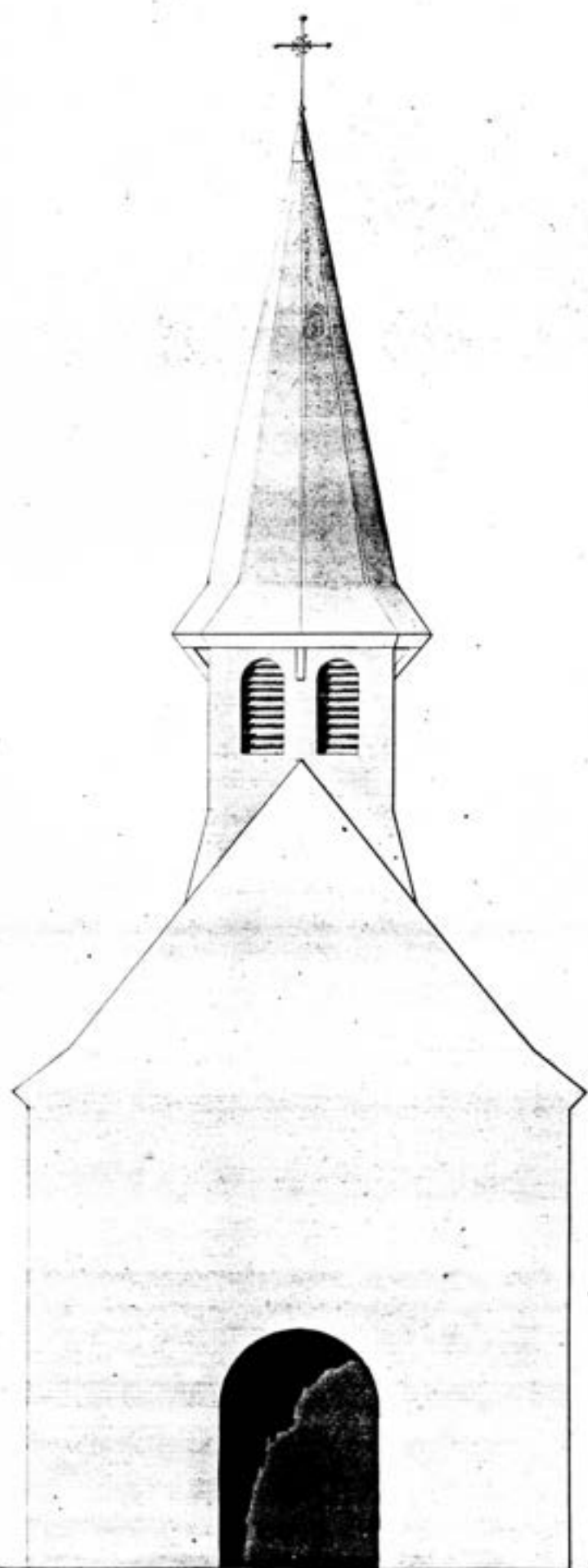
Bourges le 31 Mars 1843.

A. Arch. & Architecte.

P. Rey



Plan de 1843 pour la reconstruction du clocher (Archives communales)



Plan de 1843 pour la reconstruction du clocher
(Archives communales)

Lors du déroulement des travaux, un devis supplémentaire fut dressé pour la reconstruction du pignon de la façade ouest, l'agrandissement des 6 baies (sic) de la nef, la réfection du carrelage de la nef et de la sacristie, le remplacement d'un grand nombre de pièces de bois de la charpente ³⁰. Ces travaux seront retardés. La réfection de la couverture de la nef (950 F 43) fut réalisée par Beauvils, entrepreneur, en continuation de l'adjudication du 30 juillet 1837. La reconstruction du pignon fut attribuée le 24 mars 1842 à M. Labernardière.

Profitant de la reconstruction partielle du pignon ouest, il fut décidé de faire reconstruire en même temps le clocher dans son entier. Les plans de la reconstruction avaient été dressés le 31 mars 1843. Le devis en fut modifié et un nouveau document fut produit le 5 juin 1844 (3018 F 37). Ces travaux prévoyaient également la démolition de la pointe du pignon ouest, mais aussi la réfection du carrelage de la sacristie (et de divers endroits dans le chœur) et la réparation de la couverture de la chapelle. Tous ces travaux furent dirigés par monsieur Rey, architecte de l'arrondissement.

L'entrait de soutènement du beffroi qui se trouve près du mur pignon ouest, porte l'inscription : "FAIT EN 1843 . REMI PUTIAUT".

- Le 8 octobre 1843, un arrêté municipal interdit aux maréchaux ferrant, charons, charpentiers et autres ouvriers dont le travail pouvait être entendu à l'intérieur de l'église Saint-Georges, de ne pas travailler le dimanche.

Le 8 mai 1844, le Conseil Municipal décide de continuer les travaux de réfection de l'église par la réparation du vieux porche. La recouverture du porche avait été prévue dans le devis dressé par M. Rey, architecte de l'arrondissement, datant du 1 juin 1838, mais on avait oublié de prévoir par la suite ce travail. Alors que ces travaux avaient été évalués à 129 F 15, ils ne se bornaient plus en 1844 à la couverture qui avait d'ailleurs disparue depuis cinq ans. Il fallait aussi réparer les murs qui avaient souffert de cette découverte et des travaux exécutés au pignon et au clocher. D'autres réparations à la couverture du rond-point du chœur étaient également nécessaires. Il avait été oublié aussi une partie du pavé de la nef (133 F 90). On s'occupa également de la réparation des murs du cimetière et de la remise en état du presbytère. Tous ces travaux furent réceptionnés le 16 juin 1847.

- juillet 1858 : achat par la commune d'une maison près de l'église devant servir de presbytère et d'agrandissement de l'école ³¹.

- 1860 : réparation de la couverture en paille d'un corps de bâtiment servant de grange et d'écurie au presbytère, et réparation de la couverture du clocher.

30 : Devis du 1 juin 1838, se montant à 4200 F.

31 : Vente faite par Mr et Mme Rouen.

Démolition de l'ancien porche

Le Conseil Municipal, en réunion le 7 juin 1869, constate, que "les déblais nécessités par la construction du chemin d'intérêt commun N°1 ont mis à découvert les fondations de l'église de la commune et compromis la solidité de cet édifice qu'il importe de reprendre maintenant en sous-œuvre, que de plus le porche qui se trouve à l'entrée n'est plus accessible, précisément à cause de ces déblais et qu'on ne pourrait entrer dans l'église qu'en établissant un perron à l'entrée de ce porche, perron qui ne peut exister attendu que les marches avanceraient sur la voie publique qui présente à cet endroit quatre chemins se croisant". Il fut donc décidé d'abattre ce porche afin de faire une entrée suivant le plan dressé par monsieur Tarlier, architecte. Cette décision fut ratifiée par le conseil de fabrique le 11 juillet suivant.

Les déblaiement effectués lors de la construction du chemin d'intérêt commun N°1, entraînaient également des travaux de consolidation des bases et des angles de la façade ouest. Voici le rapport de l'architecte à ce sujet : "La porte de l'église de Saint-Georges, dont l'état laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la solidité et de l'élégance est devenu d'un accès impossible par suite de l'achèvement et de l'abaissement du chemin vicinal de Vierzon. Il devient indispensable de reprendre les murs sur une certaine longueur et le conseil adoptant les dispositions de l'avant projet en date du 1 juin 1869, a reconnu qu'il était préférable de substituer à un porche sans utilité, le perron et la porte qui font l'objet de ce projet".

La démolition et la construction du portail actuel, ainsi que la reconstruction des deux contreforts des angles de la façade ouest, furent réalisées en 1873, par messieurs Poron, Berthomier, et Bonnet pour 1391 F. Ces travaux reçurent une aide de 1000 F, du ministère de l'instruction publique et des cultes le 19 avril 1872.

Chronique

- Le 10 mai 1875, le Conseil Municipal vote une somme de 1000 F pour la réparation de l'église. Le devis des travaux, dressé par monsieur Tarlier, se montait à 2058 F 50. La fabrique était sans ressource, mais l'Etat accorda une aide de 800 F à la commune le 22 avril 1876. Ces travaux de réparations, avec d'autres exécutés à l'école, et dont nous ne connaissons pas précisément la nature furent réalisés par le sieur Henri Andoire, entrepreneur.

- A la suite des déblaiements occasionnés par la construction des routes de St-Georges à Vierzon et de St-Georges à Massay, les murs extérieurs de l'église furent mis à nu et menaçaient ruine. Un devis fut dressé le 4 septembre 1880, par monsieur Gauchery (1630 F) ³². Il fut approuvé en Conseil le 5 septembre 1880. On demanda une aide de l'Etat correspondant au montant du devis. L'Etat ayant apporté une aide de 1100 F par arrêté ministériel du 11 décembre 1880. Il fut décidé d'enlever au devis la pose d'une pompe au puit du presbytère.

Ces travaux prévoyaient la reprise des fondations, par l'arrachage des moellons trop saillants et par un rocaillage hourdé de mortier de ciment. Les pierres des piliers devaient être remplacées et le perron de l'abside devait

³² : Avec l'installation d'une pompe au puit du presbytère.



La grosse cloche de 1827



Croquis réalisés d'après ceux de l'ancien porche et d'un de ses deux chapiteaux par Buhot de Kersers en 1868



Le porche de 1873

Commune de S^t GEORGES.

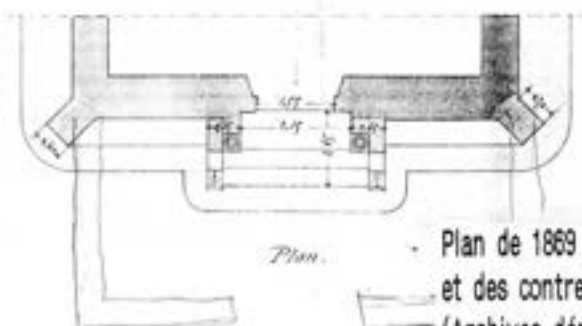
Projet de Restauration.



façade

Tracé par l'architecte municipal
Dange le 1^{er} juin 1869.

P. Jannet



Plan.

Plan de 1869 pour la reconstruction du porche
et des contreforts de la façade ouest : 1869
(Archives départementales du Cher : Série O)

Echelle de 1/100^e p^r 1 mètre.

être refait. Certaines pierres des corniches étaient à remplacer par des bordures de trottoirs. Les enduits étaient à réparer.

La Municipalité en profita, dans cette période de grand débat sur la laïcité, de faire mettre une inscription sur le pignon de l'église : "République française, Liberté, Egalité, Fraternité", avec des lettres de 0,3 et 0,20 ombrées. Le total du devis se monta à 1130 F ³³.

L'adjudication des travaux eut lieu le 27 février 1881, en faveur de l'entreprise Silvain Bonny, frères, de Génouilly (Cher). Le brossage des pierres en 1882, par l'entreprise Beguet-Blanchard, mit à jour l'inscription : "BONY 1881".

Le 13 mai 1883, le Conseil Municipal adopta un arrêté concernant l'affichage des actes de l'autorité publique, soit à la mairie soit, sur les piliers extérieurs de l'église et au porche.

La seconde cloche : 1894

La seconde cloche de l'église porte l'inscription suivante : "L'an 1894, le 21 janvier, Léon XIII, pape, Mgr Boyer, archevêque de Bourges, Mr Antoine Gressin, curé de St-Georges sur la Prée, j'ai été bénite par Mr Xavier d'Harandier de Quincerot, doyen du chapitre, archiprêtre de la métropole. J'ai eu pour parain Mr Alexandre Le Bourgeois, propriétaire de Maison-Fort, et pour marraine Marie Alice de Monspey, dame de Brach, propriétaire de la Beuvrière - Don de messieurs l'abbé Gressin, curé de St-Georges, Alexandre le Bourgeois, Raoul et Pierre de Brach, comte de Toulgouët, de Jouvencel de la Hauplière et comtesse de Predelys - Je sonne le DO et pèse 180 Kg - G. Bollet, fondeur à Orléans - Je me nomme Alice Antoinette".

La réfection de la décoration de la chapelle

Le remplacement des vitraux

Les peintures de la chapelle et du Choeur furent exécutées au début du siècle par le neveu de l'abbé Gressin.

Le vitrail Est de la chapelle représentant Notre-Dame des Victoires, fut réalisé par J. Fournier, c'est un "Don de Mr l'abbé Antoine Gressin, curé de St-Georges". Le vitrail sud de cette chapelle, réalisé par A. Berges, de Toulouse, "ex dono Toulgoet" ³⁴, représente à gauche la Vierge à l'Enfant, et à droite "SAINT PIERRE".

Le vitrail du fond du chœur est un "don de Mme la comtesse de Predelys de Monspey". Il représente le patron de la paroisse ³⁵.

33 : On attribuait cette inscription à la période révolutionnaire. Une fois encore, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une inscription de la fin du XIX^e siècle. De telles inscriptions seront également faites sur les monuments municipaux religieux à la suite de la loi de 1906.

34 : Don du comte Toulgouët.

35 : Parmi les anciens vitraux du XIX^e siècle, on peut noter que la moitié supérieur du vitrail de la fenêtre nord du chœur, est décorée de fleurs de lys.



XX^e siècle

Entretien et restauration

- 1905 : loi de séparation des Eglises et de l'Etat. La fabrique est supprimée. La Municipalité, en tant que propriétaire de l'église, demeure seule responsable de l'entretien et de la conservation de l'édifice.

- A la suite d'une demande de l'abbé Toussaint, curé de Saint-Georges, la Municipalité décida en conseil le 28 novembre 1920 de faire réparer les gouttières et le soubassement de l'église, du côté de la place. Lors d'une autre séance du conseil, le 22 février 1925, il fut décidé de faire réparer la fenêtre de la sacristie, complètement pourrie et dont seule la boiserie retenait les vitres.

- Le curé demandera plusieurs fois que soit réparée la toiture de l'église. Le 18 novembre 1923, le Conseil Municipal examina la question sans donner de suite immédiate. Deux années plus tard, l'état de la toiture devint préoccupant. On signala, en conseil le 17 mai 1925, que des tuiles se détachaient et venaient s'écraser sur le sol pouvant occasionner des accidents graves pour les personnes circulant autour de l'édifice. On demanda à monsieur Coron, maître maçon au bourg de faire quelques travaux de réparation.

- Le 21 décembre 1931, le Conseil Municipal décida la démolition de la vieille grange de la cure, située au sud de l'église.

- Le 16 février 1935, le Conseil Municipal, sur la demande de l'abbé Toussaint, consentit à prendre en charge la moitié des frais de remplacement des cordes des cloches.

Réfection de la toiture du clocher : 1937

Un premier devis des travaux fut examiné en Conseil le 14 juin 1936. Un second devis dressé par monsieur Clovis Neveu, architecte à Vierzon, d'un montant de 10 998 F 49 fut adopté le 10 novembre 1936. Un marché de gré à gré fut passé le 8 juin 1937 avec l'entreprise Debournou Frères, entrepreneurs à Vierzon, avec une majoration de 24 % par rapport au devis ⁽⁶⁾. Il fut placé, après la réfection de la toiture en ardoises, des grillages aux abat-sons du clocher afin d'éviter le retour des pigeons qui autrefois y nichaient.

- Le 2 mars 1941, le Conseil Municipal décide le branchement électrique de l'église.

³⁶ : Voir les délibérations du Conseil Municipal des 10 décembre 1936, 11 juillet 1937, 20 février 1938.

Réfection de la toiture en tuiles de l'église : 1948

En 1941, Monsieur l'abbé Berchon signala par écrit à la Municipalité que la toiture du chœur de l'église est en mauvais état et que la voûte de la chapelle sud menace ruine. Le maire demanda au maçon de faire les réparations urgentes ⁽³⁷⁾.

En 1947, l'état de l'église devient alarmant, et un devis sera dressé le 12 avril 1947, par l'architecte Maras, proposant la réparation du mur de la chapelle (bouchement des crevasses, réfection du haut des mur), le chaînage du pignon du portail, le bouchement des crevasses de ces murs, la réfection des enduits. Les couvertures en tuiles de la nef, du chœur, de la chapelle et de la sacristie devaient être refaites en ardoises. Ce devis portait les travaux à un montant total de 372 788 F. Ce devis sera accepté en Conseil Municipal le 22 avril 1947, et les travaux furent adjugés le 4 mars 1948 en faveur de M. Basmaraud. Ils furent financés par un emprunt communal de 1 400 000 F contracté également pour d'autres opérations ⁽³⁸⁾.

Le montant des travaux fut plus élevé que prévu. Ils se poursuivirent en 1949. Le pavage de l'entrée fut refait, et une marche supplémentaire fut posée pour faciliter l'entrée des cercueils. La couverture de la flèche du clocher fut également refaite à la fin de l'année 1949. La réception provisoire des travaux eut lieu le 18 avril 1950.

Par arrêté préfectoral du 18 novembre 1949, l'Etat accorda 212 000 F à la commune pour la réparation de la toiture.

L'absence de l'architecte sur les chantiers fut remarquée, et une réduction de ses honoraires fut réclamée par la Municipalité, d'autant plus que le montant final des travaux, soit 2 105 903 F, était trois fois plus important que le devis primitif.

Chronique

- Le 19 juin 1954, le Conseil Municipal, vota une somme de 100 000 F pour faire niveller et goudronner la place de l'église. A cette époque, toutes les rues du bourg étaient goudronnées.

- Le 14 juillet 1954, il décide l'électrification des deux cloches Si et Ré, et accepte une proposition de la maison Mamias, par l'agent M. Leucas, de Nevers (286 263 F).

- Le clocher et le toit de l'église furent endommagés par la foudre le 2 août 1963. Les réparations furent décidées le 13 septembre suivant. Elles eurent un montant de 15 000 F et furent entièrement prises en charge par la compagnie d'assurance de la commune. Les travaux furent exécutés au début de l'année 1964.

37 : Délibération du 16 décembre 1941.

38 : Délibération du 31 mars 1948.



- Le 1 février 1971, le Conseil Municipal demanda à monsieur Pivois de venir poser les faitières arrachées par le vent. En ce début d'année 1971, le curé fit descendre, avec l'accord de la Municipalité, un vitrail pour le faire réparer à ses frais.

- Le 12 mai 1971, on signale en Conseil que de nombreuses personnes sont alarmées par la facheuse position de la croix du clocher qui pencherait de plus en plus. Cet état de chose était dû à une tempête. La foudre tomba le 20 mai sur le clocher causant de nombreux dégâts. Les travaux de réfection se montèrent à 22 692 F. En plus des travaux de réfection, la Municipalité décida de faire poser un paratonnerre commandé à la Société Hélita (2 641 F 55). L'installation électrique des cloches, déréglée, fut remise en état par les Etablissements Bodet en 1973.

- A la suite de l'installation d'un système de chauffage, le Conseil Municipal, le 28 mars 1975, décide de prendre à sa charge les frais de chauffage sous la forme de fourniture de bouteilles de propane.

- En 1982, le ravalement de l'église, c'est à dire la réfection des enduits extérieurs est effectué par l'entreprise Beguet Blanchard pour un total de 110 122 F. Pour ces travaux la commune reçut le concours de l'Etat et du département (45%) (3) (4).

- Le 18 juillet 1984, le Conseil Municipal décide la suppression des lignes électriques aériennes dans le centre bourg.

- En 1985, quelques travaux de restauration sont faits à l'église. Pour ces travaux, le Conseil Général accorda une aide de 13 200 F (5).

- Le 23 septembre 1989, le Conseil Municipal décida le traitement des charpentes de l'église. Il était prévu d'isoler la charpente de l'église avec de la laine de verre. Une fois la voûte en lambris enlevée, il fut décidé de laisser la charpente apparente.

- Le 24 mars 1990, le Conseil Municipal approuva le devis dressé par l'entreprise Henry de St-Georges-sur-la-Prée, pour la réfection complète de l'installation électrique de l'église pour un montant de 14 023 F 86 (6).

- 1 mai 1990 : pèlerinage à Saint-Georges.

- Le début de l'année 1992 vit l'aménagement paysager du Centre Bourg (7). Lors de ces travaux, on s'aperçut que les dalles servant de marches à la sacristie étaient faites avec des pierres tombales, datant du milieu du XIX^e siècle. Des ossements furent découverts lors des travaux de terrassement auprès de l'église, derrière la chapelle.

39 : Délibérations des 25 octobre 1980, 23 décembre 1980, et 14 février 1981.

40 : Avant cette restauration, les murs laissaient voir un grand nombre de lézardes, et des pierres d'angles rongées par l'érosion.

41 : Réfection des marches par l'entreprise Beguet-Blanchard ; réfection d'une fenêtre par l'entreprise Renaud ; consolidation du beffroi par l'entreprise Bodet.

42 : En 1990, on peut signaler le remplacement des inverseurs des cloches par l'entreprise Bodet (4000 F) (délibération du 10 novembre 1990).

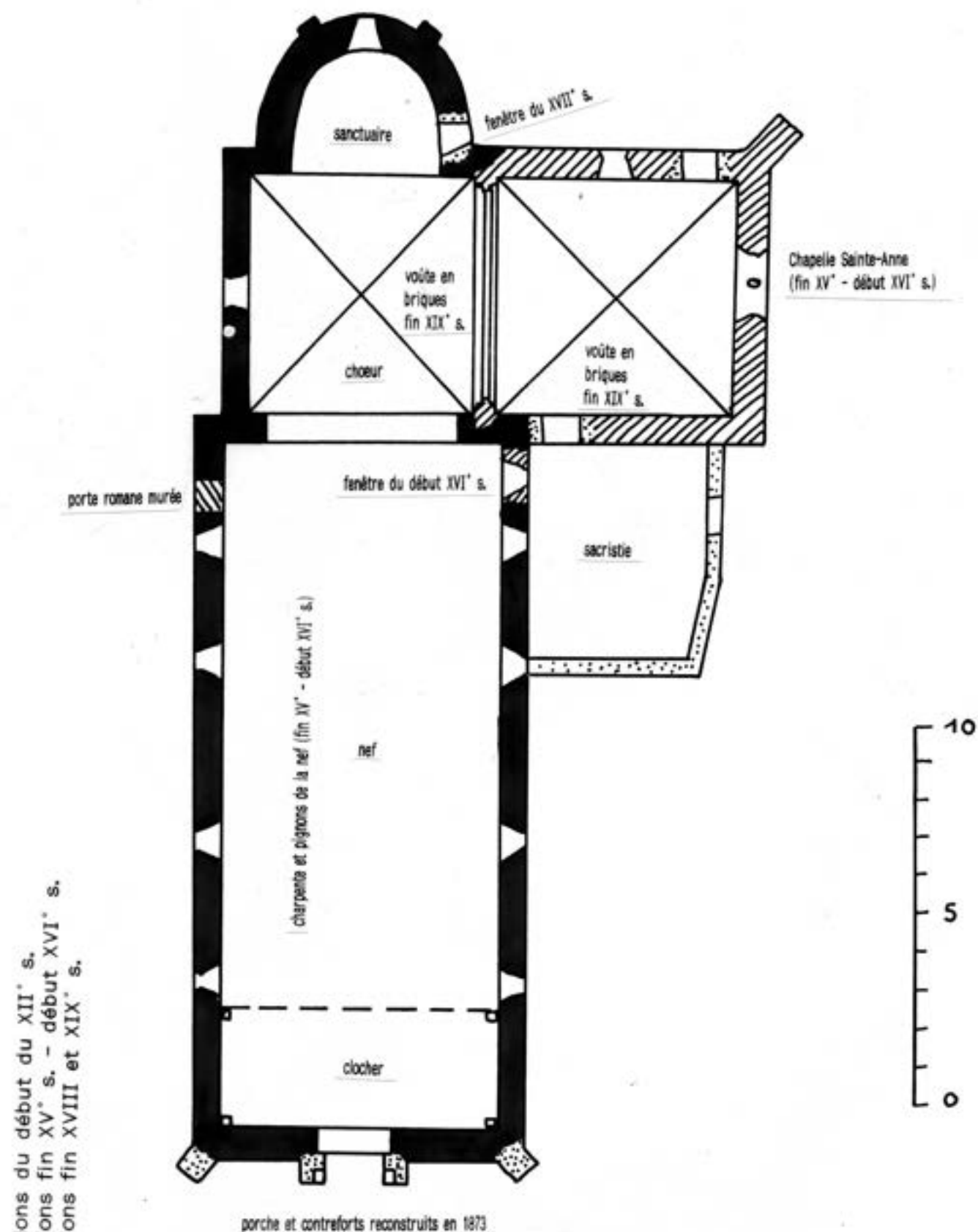
43 : Lors de sa réunion du 7 décembre 1991, le Conseil Municipal accepta les divers devis :

- voirie et réseaux divers par l'entreprise Colas : 99 375 F 195.

- Le génie civil par l'entreprise Hernandez S.A. : 110 243 F 44.

- Les espaces verts et les plantations par l'entreprise Millet et fils S.A. : 15 678 F 92. Les travaux commencèrent le 13 janvier 1992.

Emplacement de l'ancien cimetière



Plan de l'église
de Saint-Georges-sur-la-Prée

Les sources

Archives communales

Registres paroissiaux
Registres de délibération de la municipalité
Dossiers concernant l'église.
Cadastre
Notes dactylographique de M. DEBEDA, maire.

Archives départementales du Cher

B 3757, B 3758, E 981 : affaires diverses.
3 E 309? 3 E 310, 3 E 311 : registres paroissiaux.
8 G 1078, 8 G 1416, 8 G 2084, 8 G 2277, 8 G 2295 : fond du chapitre métropolitain.
230 G 1 : fond de la paroisse de St-Georges.
H 257, H 258, H 259 : fond de l'abbaye de Vierzon.
245.O.1 à 3 : affaires communales.
Q 501 : Révolution (vente des biens nationaux).
V 19, V 80, V 122 : affaires diverses XIX^e s.
V 184 bis : comptes de la fabrique (XIX^e s.).
*1 Mi 23 : procès verbaux de visite du cardinal de la Rochefoucauld.

Bibliographie

- *Berry d'hier, Saint-Georges d'antan*, catalogue d'exposition, 1979.
- *Buhot de Kersers : histoire et statistique monumentale du département du Cher*, Imp. Tardy-Pigelet : Bourges, 1890.
- *Deshoulières : les églises de France, Cher*.
- *Devailly (Guy) : cartulaire de Vierzon*, Paris, PUF, 1963.
- *Font-Réaulx (J. de) : Les restaurations de Raoul, archevêque de Bourges ; étude sur deux diplômes de Charles le Chauve*, dans *M.S.A.C. XXXVIII* (1917-1918), p. 16-37.
- *Font-Réaulx (J. de) : Dèvre et Vierzon*, dans *M.S.A.C.*, XLV (1931-1933), p. 99-110.
- *Gallia Christiana*, t. II, col. 133 ss.
- *Gauchery (P.) : Eglise du monastère de Dèvres*, dans *M.S.A.C.*, XV (1887-1888) pp. 91-107.
- *Rollet : Essai de bibliographie*, dans *mémoire S. H. Cher*, 1917, p. 30.
- *Ruet (Jean-Paul) : "les églises gravées du canton de Graçay"*, dans les *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry*, n°94, sept. 1988, p. 27-36.
- *Soyer (J.) : un faux diplôme carolingien concernant l'abbaye de Dèvre*, près Vierzon, dans *Mémoires de la Société historiques du Cher, littéraire et scientifique*, 1898, p. 63-71.
- *Tessier (Georges) : Les chartes du monastère de Dèvre et la valeur historique du Cartulaire de Vierzon*, Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XCI T.XCII, 1932, p. 23-42.
- *La Thaumassière : Histoire du Berry*, Bourges, 1689.
- *Toullouët-Tréanna (comte de) : Histoire de Vierzon et de l'abbaye St-Pierre*, Paris, Picard : 1884.

HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron



Projet **ECCLESIA**

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
 - auprès de la Municipalité,
 - auprès de la population,
 - auprès des visiteurs,
 - auprès des autorités.
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où
une étude et une conférence
projet ECCLESIA
sur l'histoire et l'architecture
de l'église furent réalisées
par monsieur Nicolas HURON
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressurtes





**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**



Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron**, historien conférencier

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON

historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>